

Rapport d'activités 2021



Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220927-CC_2022_09_17_mjg DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Communauté de communes du Pays Loudunais



Sommaire



Accusé de réception en préfecture
086-24860447-20220927-CC_2022_09_177b-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Le Pays Loudunais.....	p. 3
La Gouvernance.....	p. 4
Projet de territoire du Pays Loudunais.....	p. 7
Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).....	p. 7
Organisation des services.....	p. 8

ACTIVITÉ DES SERVICES

Pôle ressources

Finances et Marchés publics.....	p. 9
Ressources humaines.....	p. 11
Informatique.....	p. 13
Communication.....	p. 15

Pôle culture, sports et coopération décentralisée

Affaires culturelles.....	p. 16
Soutien aux associations culturelles.....	p. 19
Coopération décentralisée.....	p. 19
Sports.....	p. 20

Pôle développement social, éducation, familles et santé

Éducation-Jeunesse.....	p. 21
Familles - Parentalité.....	p. 24
Contrat Local de Santé (CLS).....	p. 26

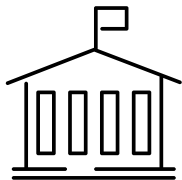
Pôle développement économique et touristique

Développement économique.....	p. 29
Office de tourisme du Pays Loudunais.....	p. 32

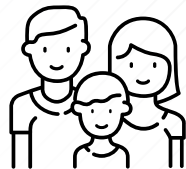
Pôle patrimoine et développement durable

Gestion des déchets.....	p. 34
Gestion des milieux aquatiques.....	p. 38
Eau et assainissement.....	p. 38
Aire d'Accueil des Gens du Voyage.....	p. 39
Entretien des patrimoines bâti et naturel.....	p. 40
Valorisation du patrimoine de Pays.....	p. 41
Aménagement durable du territoire.....	p. 43
Aménagement numérique.....	p. 45

Pays Loudunais



45 COMMUNES
(et 7 associées)



25 182 HABITANTS

(suivant données INSEE date de référence statistique 2017)

Les Compétences

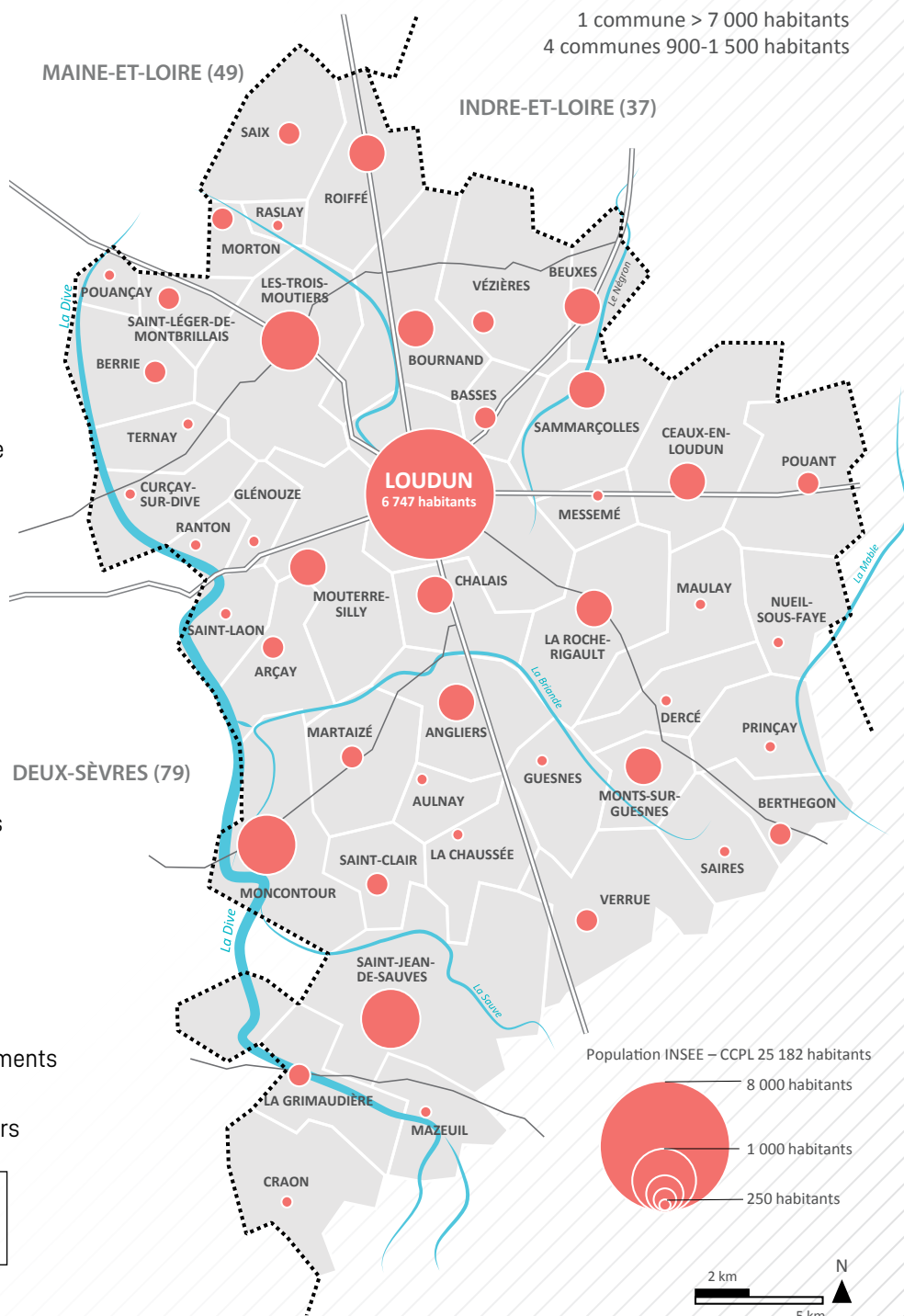
exercées par la Communauté de communes du Pays Loudunais

OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Développement économique et promotion touristique - Gestion de l'Office de tourisme
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Déchets
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

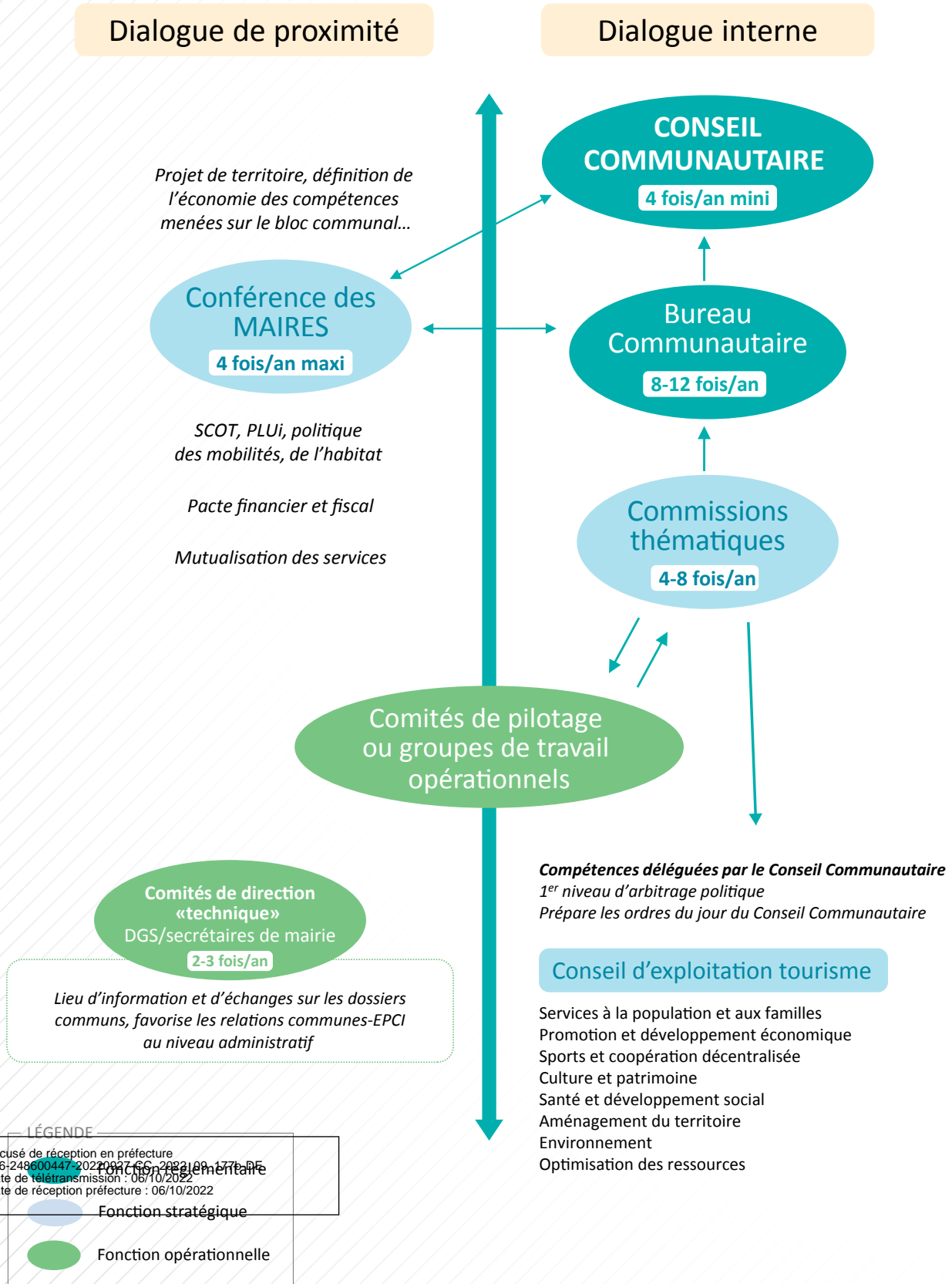
SUPPLÉMENTAIRES

- Protection et la mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Équipements scolaires, sportifs et culturels d'intérêts communautaires
- Eau - Assainissement
- Politique de la ville
- Aménagement numérique
- Démographie médicale
- Construction, entretien et gestion d'équipements touristiques
- Animation touristique et soutien aux porteurs de projets
- Accueil des personnes âgées et vie associative
- Sécurité et prévention
- Petite enfance et soutien à la parentalité



la Gouvernance

Organisation de la nouvelle gouvernance 2020-2026



Le conseil communautaire

Il est composé de 67 élus communautaires, se réunit au minimum 4 fois par an pour débattre et décider des grands enjeux et grandes orientations politiques du territoire que sont les budgets (*emplois*), la stratégie fiscale et financière, l'aménagement du territoire (*ex. mobilités*), les politiques environnementales (*PCAET*). Il peut néanmoins se saisir des sujets délégués au bureau communautaire relatif au fonctionnement et à la gestion du patrimoine.

Le conseil communautaire s'est réuni 6 fois en 2021, le 10 mars, 14 avril, 27 mai, 24 juin, 22 septembre et le 8 décembre.

BUREAU COMMUNAUTAIRE



Joël DAZAS
Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais
Maire de Loudun



Édouard RENAUD
1^{er} Vice-Président :
Aménagement du territoire
Optimisation des ressources
Maire de Moncontour



Marie-Jeanne BELLAMY
2^e Vice-Présidente :
Promotion et développement
économique
Maire des Trois-Moutiers
Conseillère Départementale



Bruno LEFEBVRE
3^e Vice-Président :
Environnement
Maire de Curçay-sur-Dive



Sylvie BARILLOT
4^e Vice-Présidente :
Tourisme
Maire de Saix



Gilles ROUX
5^e Vice-Président :
Services à la population
et aux familles
2^e Adjoint de Loudun



Laurence MOUSSEAU
6^e Vice-Présidente :
Santé et développement social
1^{re} Adjointe de Loudun



Alain BOURREAU
7^e Vice-Président :
Culture, patrimoine et
coopération décentralisée
Maire de Monts-sur-Guesnes



Nathalie BASSEREAU
Maire d'Angliers



Pascal BRAULT
Maire de Ranton



James GARAUULT
Maire de La Roche-Rigault



Jean-Pierre JAGER
4^e Adjoint de Loudun



Bernard JAMAIN
Maire de Chalais



Werner KERVAREC
Maire de Guesnes



Christian MOREAU
Maire de Saint-Jean-de-Sauves



Philippe RIGAULT
8^e Adjoint de Loudun



Claude SERGENT
Maire de La Grimaudière



Michel SERVAIN
Maire de Raslay



Bernard SONNEVILLE-COUPÉ
1^{er} Adjoint des Trois-Moutiers



Louis ZAGAROLI
1^{er} Adjoint de Moncontour

CONSEILLER.ÈRES COMMUNAUTAIRES



Alain NOÉ
Maire d'Arçay



Jacky GUIGNARD
Maire d'Aulnay



Monique VIVION
Maire de Basses



Jean-Paul FULNEAU
Maire de Berrie



Jean-Roch THIOLET
Maire de Berthezon



Robert MONERRIS
Maire de Beuxes



Patricia CHAMPIGNY
Maire de Bournand



Jean-Jacques BOURREAU
1^{er} Adjoint de Bournand



Régis SAVATON
Maire de Ceaux-en-Loudun



Evelyne VALENÇON
Maire de Craon



Christophe BRUNEAU
Maire de Dercé



Quentin SIGONNEAU
Maire de Glénouze



Alain LEGRAND
Maire de La Chaussée



Nathalie LEGEARD
3^e Adjointe de Loudun



Bernadette VAUCELLE
5^e Adjointe de Loudun



Pierre DUCROT
6^e Adjoint de Loudun



Nicole BONNET
7^e Adjointe de Loudun



Jacques VIVIER
Conseiller municipal de Loudun
Maire délégué de Rossay



Romain BONNET
Conseiller municipal
de Loudun



Jean-Louis DOUX
Conseiller municipal
de Loudun



Anne-Sophie ENON
Conseillère municipale
de Loudun



Marie FERRÉ
Conseillère municipale
de Loudun



Michel JALLAIS
Conseiller municipal
de Loudun



Sandrine LAMBERT
Conseillère municipale
de Loudun



Marie-Pierre PINEAU
Conseillère municipale
de Loudun



Jean-Marc MUREAU
Maire de Martizé



Pierre DURAND
Maire de Maulay



Patrice FRANÇOIS
Maire de Mazeuil



Isabelle FRANÇOIS
Maire de Messémé



Bruno BELIN
1^{er} Adjoint de Monts-sur-Guesnes
Conseiller Départemental
Sénateur de la Vienne



Jean-Claude AUBINEAU
Maire de Morton



Alain ADHUMEAU
Maire de Mouterre-Silly



François PÉAN
Maire de Nueil-sous-Faye



Pierre CHAUVIN
Maire de Poupançay



Jacques PROUST
Maire de Pouant



Frédéric MIGNON
Maire de Prinçay



Bruno VERDIER
Maire de Roiffé



Dominique BRUNET
Maire de Saint-Clair

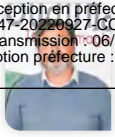


Alexandra BAULIN-LUMINEAU
2^e Adjointe de
Saint-Jean-de-Sauves



Jérémie LANDRY
2^e Adjoint de
Saint-Jean-de-Sauves

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220927-CC_2022_09_1776-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022



Jean-François MARTIN
Maire de Saint-Laon



Philippe BATTY
Maire de
Saint-Léger-de-Montbrillais



Joël COMBREAU
Maire de Saires



Lysiane BERTON
Maire de Sammarçolles



Hugues MARTEAU
Maire de Ternay



Francis SICLET
Maire de Verrue



Jacky DURAND
Maire de Vézères

L'exécutif

L'exécutif est composé du président et de 7 vice-présidents. Le président dispose de pouvoirs propres conférés par la loi, ainsi que de compétences déléguées par le conseil communautaire.

Le bureau communautaire

Le bureau communautaire composé du président, vice-présidents et 12 membres élus par le conseil communautaire bénéficie de délégations de compétences du conseil communautaire pour pouvoir alléger le travail en Conseil de Communauté et fluidifier le rythme de travail avec les services. Il a également un rôle d'arbitrage sur des enjeux stratégiques.

En 2021, le bureau communautaire s'est réuni six fois, le 19 janvier, 23 février, 25 mai, 7 septembre, 19 octobre et le 16 novembre.

Les commissions

8 commissions thématiques débattent des enjeux transversaux des différentes politiques, proposent des orientations générales, et fixent, le cas échéant, le cadre de travail de groupes de travail plus opérationnels. Elles émettent également des avis consultatifs sur des affaires soumises au conseil communautaire. Elles sont présidées par le vice-président, ayant également délégation du président sur les mêmes thématiques (cf. trombinoscope de l'exécutif)

SANTÉ ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL 11 MEMBRES

Laurence MOUSSEAU, Gilles ROUX, Anne-Sophie ENON, Romain BONNET, Nathalie BASSEREAU, Monique VIVION, Bernard JAMAIN, Bruno BELIN, Christian MOREAU, Sylvie BARILLOT, Lysiane BERTON.

CULTURE, PATRIMOINE ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE 12 MEMBRES

Alain BOURREAU, Pierre DUCROT, Nathalie BASSEREAU, Monique VIVION, Bernard JAMAIN, Evelyne VALENÇON, Patricia CHAMPIGNY, Alain ADHUMEAU, Bruno VERDIER donne délégation à Thierry GRAVELLE, Alexandra BAULIN-LUMINEAU, Philippe BATTY, Sylvie BARILLOT.

SERVICES À LA POPULATION ET AUX FAMILLES 15 MEMBRES

Gilles ROUX, Laurence MOUSSEAU, Nathalie LEGEARD, Bernadette VAUCELLE, Marie FERRE, Romain BONNET, Nathalie BASSEREAU, Robert MONERRIS donne délégation à Marylène FLEURIAU, Evelyne VALENÇON, Bernard JAMAIN, Patrice FRANÇOIS, Louis ZAGAROLI, Alexandra BAULIN-LUMINEAU, Jérémie LANDRY, Lysiane BERTON.

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 14 MEMBRES

Marie-Jeanne BELLAMY, Gilles ROUX, Philippe RIGAUT, Jean-Louis DOUX, Marie-Pierre PINEAU, Nathalie BASSEREAU, Werner KERVAREC, Jean-Marc MUREAU, Pierre CHAUVIN, Jacques PROUST, Pascal BRAULT, Michel SERVAIN, Jean-François MARTIN, Philippe BATTY.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 24 MEMBRES

Édouard RENAUD, Nicole BONNET, Michel JALLAIS, Marie-Pierre PINEAU, Nathalie BASSEREAU, Alain NOÉ, Jacky GUIGNARD, Jean-Paul FULNEAU, Régis SAVATON, Bernard JAMAIN, Quentin SIGONNEAU, Werner KERVAREC, James GARAUULT, Bernard SONNEVILLE COUPÉ, Patrice FRANÇOIS, Isabelle FRANÇOIS, Alain ADHUMEAU, Pierre CHAUVIN, Michel SERVAIN, Bruno VERDIER donne délégation à Thierry GRAVELLE, Alexandra BAULIN-LUMINEAU, Lysiane BERTON, Hugues MARTEAU, Francis SICLET.

ENVIRONNEMENT 23 MEMBRES

Bruno LEFEBVRE, Jean-Pierre JAGER, Nicole BONNET, Sandrine LAMBERT, Jacques VIVIER, Nathalie BASSEREAU, Alain NOÉ, Monique VIVION, Jacky GUIGNARD, Jean-Paul FULNEAU, Régis SAVATON, Bernard JAMAIN, Claude SERGENT, Jean-Marc MUREAU, Patrice FRANÇOIS, Isabelle FRANÇOIS, Jean-Claude AUBINEAU, Jacques PROUST donne délégation à Catherine BRILLAUD, Pascal BRAULT, Michel SERVAIN, Philippe BATTY, Sylvie BARILLOT, Hugues MARTEAU.

OPTIMISATION DES RESSOURCES 14 MEMBRES

Édouard RENAUD, Laurence MOUSSEAU, Jean-Louis DOUX, Romain BONNET, Nathalie BASSEREAU, Robert MONERRIS, Evelyne VALENÇON, Quentin SIGONNEAU, Claude SERGENT, James GARAUULT, Jean-Marc MUREAU, Louis ZAGAROLI, Jean-Claude AUBINEAU, Christian MOREAU.

CONSEIL D'EXPLOITATION OFFICE DE TOURISME DU PAYS LOUDUNAIS 15 MEMBRES

Collège communautaire :

Sylvie BARILLOT Présidente, Alain BOURREAU, Vice-Président, Alexandra BAULIN-LUMINEAU, Marie-Jeanne BELLAMY, Christophe BRUNEAU, Bernard JAMAIN, Édouard RENAUD, Philippe RIGAUT.

Collège des représentants touristiques :

Représentant « vignerons » : Damien ROBERT Vice-Président, représentant « Produits du terroir » : Claude MONTIGNY, représentant « Restaurateurs » : Christophe BAILLARGEANT, représentant « Activités de loisirs » : Pierre-Antoine BARBOT, représentant « Associations touristiques » : Michel CHOLET, représentant « Hébergeurs » : Claudine GERMOND, représentant « Patrimoine » : Sébastien VEYRIN-FORRER.

La conférence des maires

Elle est composée des 45 maires du territoire ainsi que des vice-présidents non-maires. Elle se réunit au maximum 4 fois/an pour donner son avis sur les projets structurants pour le territoire ou impactant les compétences communales et intercommunales (aménagement du territoire, projet de territoire, pacte financier et fiscal...). Elle doit permettre de renforcer le dialogue entre les maires et la communauté de communes ainsi que la cohérence des actions sur le territoire.

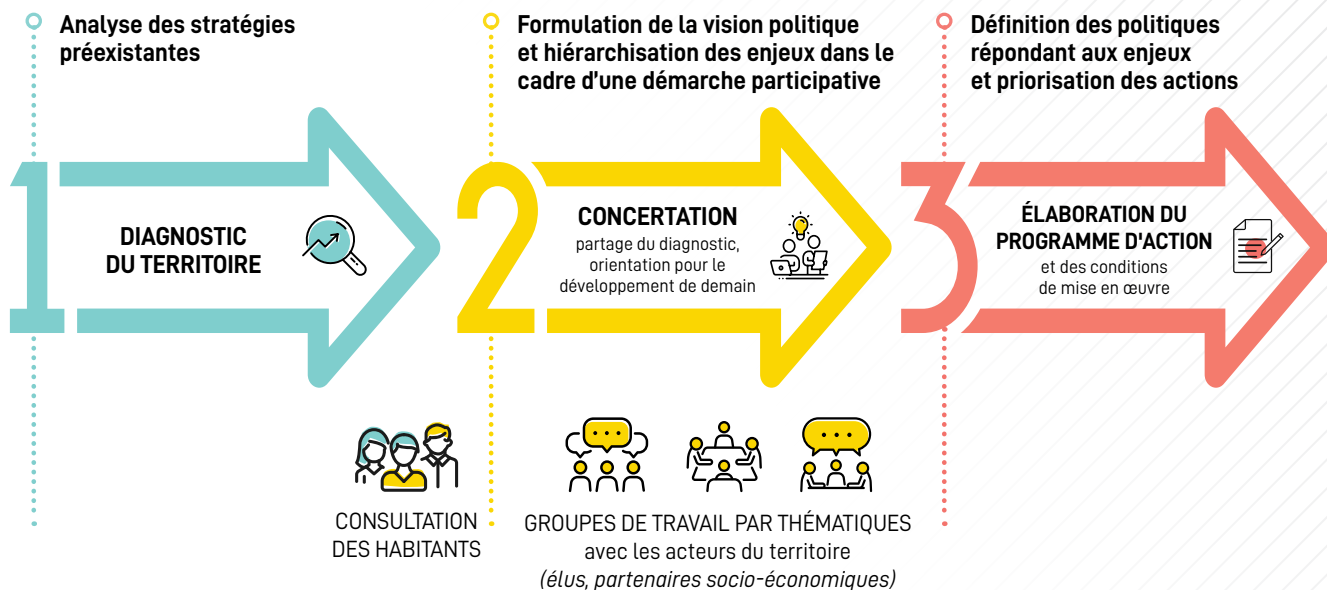
La conférence des Maires s'est réunie 1 fois en 2021 : le 8 octobre.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220927-CC_2022_09_177b-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Projet de Territoire du Pays Loudunais

Un projet de territoire a été initié en 2021 et a fait l'objet de plusieurs séances de travail, séminaires de co-construction avec les élus et acteurs du territoire.

> TROIS ÉTAPES DE CONSTRUCTION



Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Le conseil communautaire a approuvé le **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)** le 8 décembre 2021, qui devient le nouveau cadre contractuel proposé par l'État pour simplifier l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de l'État.

Le CRTE est la traduction du projet de territoire et de ses ambitions et porte sur deux grands objectifs : **répondre aux enjeux de transition écologique et de cohésion sociale et territoriale**. De nombreux champs et thématiques transversales sont concernés : mobilités, énergie et climat, environnement et économie circulaire, déchets, biodiversité, culture, éducation, sports, développement touristique, développement économique, agriculture, ...

Il n'est pas doté d'une enveloppe financière propre. Néanmoins, le contrat avec l'État ouvrira un accès facilité aux crédits de droit commun de l'État (*DETR, DSIL, FNADT...*) pour les dossiers répondant aux priorités du projet de territoire et qui y seront intégrés.

L'élaboration du CRTE, s'est adossé à la construction du Projet de Territoire et a fait l'objet des travaux suivants :

- 7 avril 2021 en Conférence des maires : lancement de la démarche de construction du Projet de Territoire avec l'accompagnement et l'ingénierie du cabinet STRATEAL ;
- 27 mai 2021 : séminaire avec tous les élus communautaires
- juin 2021 : rencontre/entretiens avec tous les maires du territoire
- juin 2021 : recensement des projets communautaires et communaux susceptibles de répondre aux grandes thématiques du CRTE ;

Le 26 octobre 2021 : consultation de la population au travers d'un questionnaire portant sur les priorités en termes de service à la population ou de politiques publiques et sur la perception du territoire par les habitants ;

- 8 octobre 2021 en Conférence des maires : présentation des éléments de diagnostic et des premiers enjeux pour le projet de territoire ;
- 21 et 22 octobre 2021 : 4 « lab-projets » réunissant des élus et des acteurs de la vie socio-économiques du territoire (*institutions, associations, entreprises ...*) sur les quatre thématiques suivantes : projet social du territoire, développement économique, cadre de vie (*tourisme, sports, culture, loisirs*) et environnement et transition écologique et énergétique ;
- novembre 2021 : mise à jour des fiches-projets communaux et intercommunaux répondant aux enjeux du CRTE ;
- 26 novembre 2021 en Conférence des maires : présentation des ambitions pour le territoire, des orientations stratégiques et objectifs pour le CRTE, ainsi que les plans d'action (*fiche-projets communaux et intercommunaux*) en lien avec ces orientations.

Les orientations stratégiques du CRTE ressorties des temps de concertation sont les suivantes :

- orientation 1 : impulser une attractivité renouvelée ;
- orientation 2 : améliorer le bien vivre en pays Loudunais ;
- orientation 3 : être acteur de la transition écologique et énergétique ;
- orientation 4 : accompagner les mobilités à l'échelle du bassin de vie ;
- orientation transversale : développer les coopérations.

Ces orientations constituent le socle des réflexions futures et objectifs du futur projet de territoire dont la construction doit s'achever au 2^{ème} trimestre 2022.

Au titre de l'année 2022, les crédits de l'Etat engagés sont :

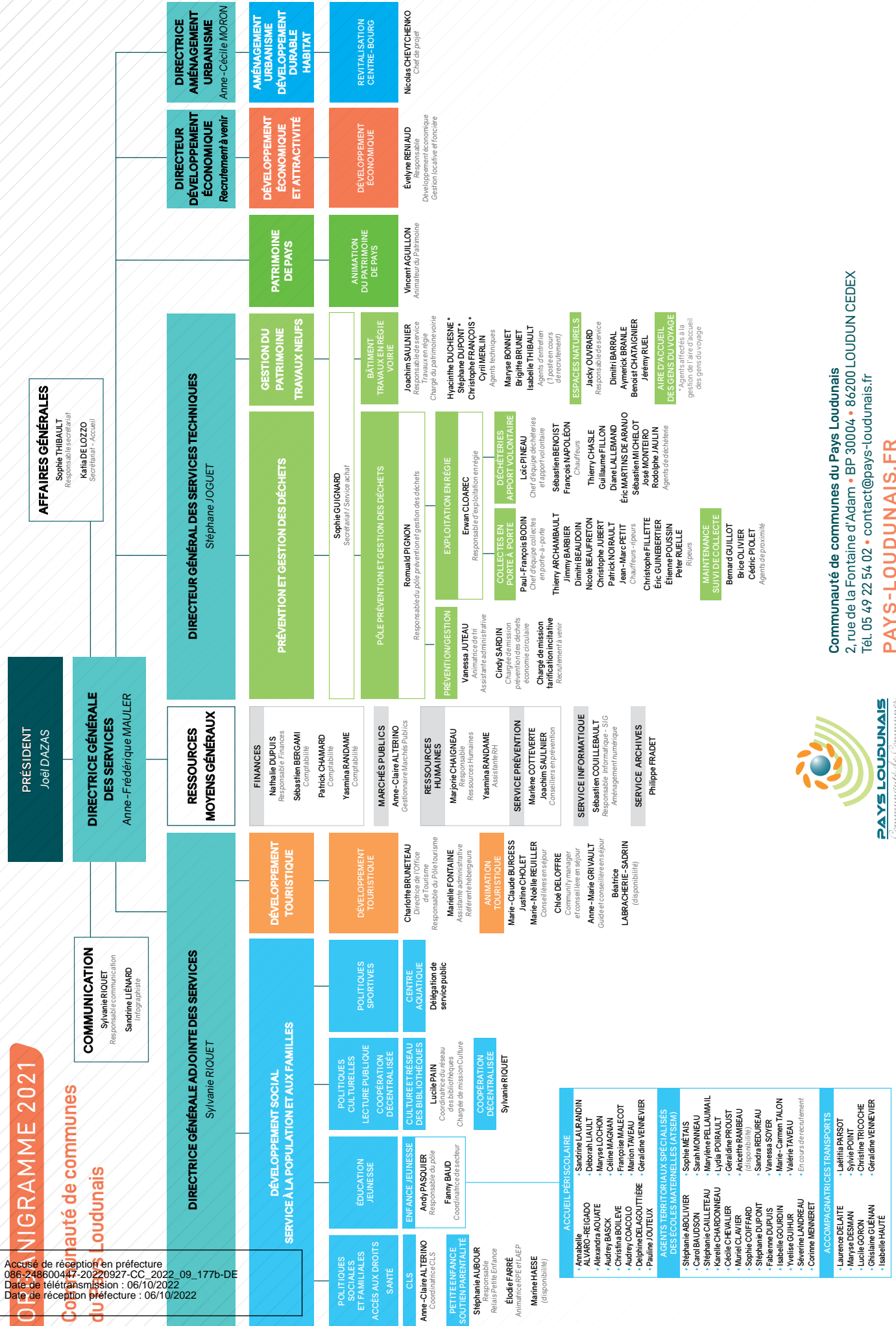
- 364 274 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (*DETR*) ;
- 653 654€ au titre de la Dotation de Soutien aux Initiatives Locales (*DSIL*).

ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2021

ORGANIGRAMME 2021

Communauté de communes du Loudunais

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220927-CC_2022_09_177b-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022



Communauté de communes du Pays Loudunais
2, rue de la Fontaine d'Adam • BP 30004 • 86200 LOUDUN CEDEX
Tél. 05 49 22 54 02 • contact@pays-loudunais.fr
PAYS-LOUDUNAIS.FR

PÔLE RESSOURCES

FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS



Responsable finances et marchés publics :

1 agent à temps complet

Mandatements : 2 agents à temps complet

Émissions de titres : 1 agent à 50% de son temps

Marchés publics : 1 agent à 40% de son temps

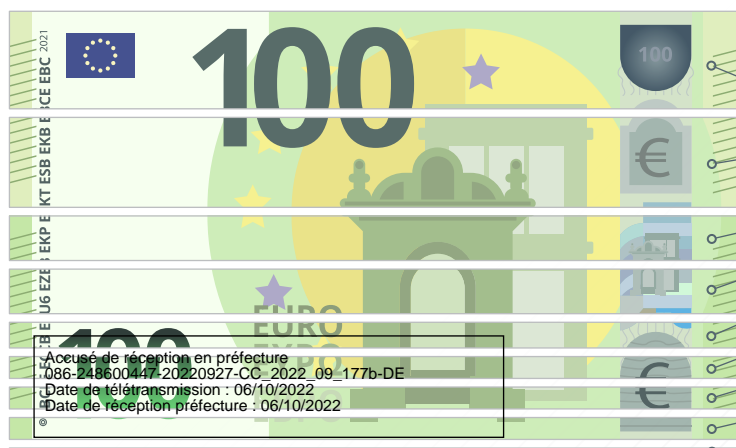
Activités du service

- Le service est chargé de la gestion de la préparation et de l'exécution budgétaire et dispose de 3,5 agents ETP (dont chef de service : 1 ETP)
- 16 budgets : 1 budget principal + 15 budgets annexes
- 38 dossiers d'emprunt en cours sur 6 budgets : CCPL, Développement économique, Lotissement de Pouant, ZA les Trois-Moutiers, ZA de Monts-sur-Guesnes, ZA de Moncontour
- 4 autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) en cours
- 3 869 mandats administratifs et 2 059 titres financiers (tous budgets confondus)
- Durée moyenne de prise en charge d'un mandat et d'un titre (= délai global de paiement) : 30 jours

Budgets primitifs 2021

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget Principal CCPL	11 754 153 €	5 508 539 €	17 262 692 €
Développement économique	660 260 €	1 138 550 €	1 798 810 €
Office du Tourisme Pays Loudunais	350 611 €	71 126 €	421 737 €
TOTAL	12 765 024 €	6 718 215 €	19 483 239 €

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par grande politique publique



POUR 100€ DE DÉPENSES RÉELLES

- 26 € Gestion des déchets
- 24 € Reversement de fiscalité aux communes et intérêts de la dette (dont 2€ d'intérêts de la dette)
- 12 € Enfance/jeunesse
- 12 € Services généraux
- 7 € Environnement et cadre de vie
- 6 € Développement touristique
- 6 € Développement économique
- 6 € Sport, santé et social
- 1 € Lecture, culture et coopération décentralisée

Les principaux projets 2021 et perspectives 2022

Projets 2021

- Finalisation du déploiement du nouveau logiciel de gestion budgétaire
- Mise en œuvre d'une nouvelle organisation comptable permettant le pilotage financier des services publics (*suivi de la chaîne de la dépense par service gestionnaire*)

Perspectives 2022

- Préparation de la mise en œuvre d'un service facturier mutualisé Ville de Loudun / Communauté de Communes du Pays Loudunais / DGFIP pour le règlement des dépenses.

Marchés publics

Le service marchés publics rédige et supervise les procédures de marché public afin d'accompagner les services et garantir le respect des règles de la commande publique.

Marchés de travaux

- 7 marchés de 0 € HT à 39 999 € HT
- 9 marchés de 40 000 € HT à 89 999 € HT
- 2 marchés de 90 000 € HT à 1 000 000 € HT

Marchés de Fournitures et de Services

- 2 marchés de 0 € HT à 39 999 € HT
- 4 marchés de 40 000 € HT à 89 999 € HT
- 3 marchés de 90 000 € HT à 1 000 000 € HT

Marchés de Prestations intellectuelles

- 1 marché de 0 € HT à 39 999 € HT
- 1 marché de 40 000 € HT à 89 999 € HT

Marchés de techniques d'information et de la communication

- 1 marché de 0 € HT à 39 999 € HT
- 1 marché de 90 000 € HT à 1 000 000 € HT

Soutiens aux associations et autres organismes

La Communauté de communes du Pays Loudunais soutien les initiatives associatives en lien avec les compétences communautaires. Pour l'année 2021, un soutien a été apporté aux associations suivantes pour un montant total de 98 040€.

Porteur de projet	Montant attribué
Budget principal	
Association Les Enfants de la Dive (garderie)	1 700,00 €
Association FNATH	300,00 €
Association Solidarité Paysan	1 000,00 €
Association Dynamob	5 000,00 €
Fonctionnement Mission Locale Nord Vienne	30 000,00 €
Fonctionnement Pôle Loudunais d'Information et d'Orientation	4 000,00 €
Fonctionnement Bibliothèque Pédagogique du Loudunais	1 500,00 €
Fonctionnement Comité de jumelage Pays Loudunais – Dapelogo	2 000,00 €
Collège Isaac de Rasily – Saint-Jean-de-Sauves	1 540,00 €
Association Poitou-Charentes Animation (Tour Poitou-Charentes)	10 000,00 €
Association Communiquer Lire Ecrire	3 000,00 €
Association Dynamic Europe	500,00 €
TOTAL 1	60 540,00 €
Budget annexe OTPL	
Fonctionnement Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou	15 000,00 €
Fonctionnement Association Maison de pays	22 500,00 €
TOTAL 2	37 500,00 €
TOTAL 1+2	98 040,00 €

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220927-CC_2022_09_177b-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

RESSOURCES HUMAINES

RESSOURCES HUMAINES



Responsable des ressources humaines

1 agent à temps complet

Assistante ressources humaines

1 agent à 50% de son temps

- Participation à la définition de la politique ressources humaines (*optimisation, cadre managérial, organisation, recrutements...*)
- Gestion des emplois et développement des compétences
- Gestion administrative et statutaire (*carrières, recrutements, procédures disciplinaires, positions statutaires...*)
- Pilotage de l'activité des Ressources Humaines et de la masse salariale
- Accompagnement des agents et des services (*suivi des dossiers médicaux, visites médicales, des besoins en remplacement...*)
- Gestion administrative du temps de travail (*emploi du temps, suivi des congés...*)
- Recensement des besoins en formation des agents (*plan de formation, inscriptions...*)
- Gestion de la paie (*préparation, saisie et suivi*)
- Pilotage et animation du dialogue social et des instances représentatives (*CT, CHSCT, CAP, CCP...*)
- Information et communication en matière de Ressources Humaines
- Veille juridique et réglementaire

PRÉVENTION, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ



Conseillers de Prévention

1 agent à temps complet et 1 agent à 20% de son temps

- Élaboration et suivi du document unique de la communauté de communes
- Identification et évaluation des risques professionnels
- Développement et observation du respect des dispositifs de prévention
- Actualisation des connaissances et veille réglementaire et technique
- Réalisation des documents uniques des communes

Tenue des trousseaux de secours
 Accusé de réception en préfecture
 086-248600447-20220927-CC-2022_09_177b-DE
 Date de publication : 06/10/2022
 Date de réception préfecture : 06/10/2022

Effectifs de la collectivité

Au 31 décembre 2021, les effectifs de la collectivité se répartissent comme suit :

Total des effectifs : 138 agents correspondant à 107,15 ETP (*Équivalent Temps Plein*)

• Répartition des agents par catégories :

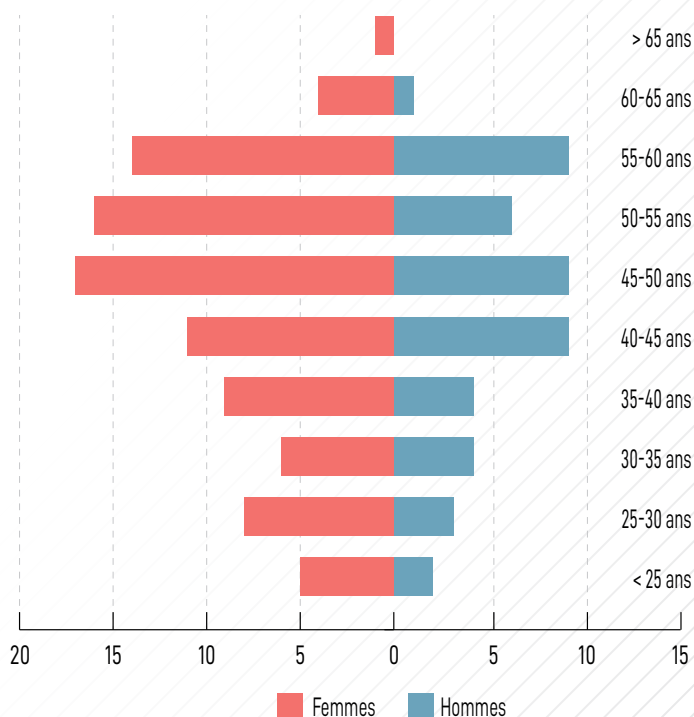
Catégorie d'emploi	Femmes		Hommes		Total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
A	7	7,70	2	4,30	9	6,50
B	6	6,60	4	8,50	10	7,30
C	78	85,70	41	87,20	119	86,20
Emploi d'avenir apprenti	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Total	91	100%	47	100%	138	100%

69 % sont titulaires de la fonction publique territoriale. La Communauté de communes emploie 31 % d'agents contractuels.

• Évolution des effectifs au cours de l'année 2021 :

- 15 entrées dont 13 femmes et 2 hommes
- 8 sorties dont 6 femmes et 2 hommes

• La répartition des femmes et des hommes par tranche d'âge au 31/12/2021 :



Âge moyen des FEMMES **45 ANS** Âge moyen des HOMMES **44 ANS**

L'absentéisme

Le taux d'absentéisme (*hors autorisation spéciale d'absence COVID*) pour l'année 2021 est de 8,10 % (8,36 % en 2020).

Formule de calcul du taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les principaux types d'absence sont :

La maladie :

Type d'absence	Nombre de jours accordés en 2021	Nombre d'agents concernés
Maladie ordinaire	1754	46
Longue maladie	1519	7
Maladie longue durée	82	1
Congés maternité	113	1

Les accidents de travail et la maladie professionnelle :

Type d'absence	Nombre de jours accordés en 2021	Nombre d'agents concernés
Accident du travail	408	4
Maladie professionnelle	14	1

Les autorisations spéciales d'absence et évènements exceptionnels :

Type d'absence	Nombre de jours accordés en 2021	Nombre d'agents concernés
Autorisation Spéciale d'Absence (<i>hors COVID</i>)	89,5	29
Congé paternité	11	1

Éléments financiers

DÉPENSES	CCPL	OTPL
Masse salariale	3 685 987,42 €	231 088,44 €
Multiservices	208 473,21 €	0,00 €
Formations	12 185,03 €	1 890,00 €
Frais de mission	1 142,30 €	1 070,56 €
Contrat assurance CNP (<i>accident de travail et maladie professionnelle</i>)	61 530,98 €	4 288,77 €
Médecine du travail + visite médecin expert + frais AT/MP + trousses de secours	6 711,72 €	416,00 €
Mise à disposition de personnel	19 435,87 €	3 501,57 €
CNAS	23 956,00 €	1 484,00 €
Achats jouets, confiseries, spectacle Noël	1 645,40 €	0,00 €

Les projets 2021 et les perspectives 2022

Projets 2021

- Dans le cadre des actions de prévention, la Communauté de Communes a été retenue en 2019 pour participer à un appel à projet du Fonds National de Prévention de la CNRACL autour des risques liés au métier d'ATSEM. Ce projet se poursuit jusqu'en novembre 2022. L'année 2021 a été consacrée aux études de postes dans les différentes écoles, à la rédaction des documents uniques par école et à l'élaboration d'un plan d'action pour une mise en œuvre dès début 2022.
- Dans le cadre des actions prioritaires issues des lignes directrices de gestion (*LDG*), il a été validé dès 2021 de bénéficier d'un accompagnement du service de « conseil en organisation » du Centre de gestion de la Vienne sur la consolidation des modalités d'attribution du RIFSEEP. L'objectif étant de revenir vers une attribution du RIFSEEP en cohérence avec l'organisation des services actuelle, les responsabilités, l'expertise et les fonctions, en tenant compte des contraintes budgétaires et de faire du RIFSEEP un véritable outil et levier managérial. Un groupe de travail a été constitué avec les encadrants pour travailler sur les fiches de poste ainsi que la cotation des postes. Le groupe poursuivra ses activités en 2022 avec la révision des outils utilisés dans le cadre des entretiens professionnels.

Perspectives 2022

- Refonte des différents règlements (*règlement intérieur, règlement de formation...*) en vue de la réalisation d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants et agents déjà en poste - groupe de travail mis en place
- Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes du Centre de gestion de la Vienne
- Premières réflexions sur le bien-être au travail et les risques psychosociaux.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220927-CC_2022_09_177b-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

INFORMATIQUE



Responsable des Systèmes d'Information :
1 agent à temps complet

Missions du service

- Définir l'architecture technique du système d'information, piloter son évolution et assurer la pérennité et la continuité de service aux utilisateurs ;
- Accompagner et/ou piloter les projets d'informatisation des services de la Communauté de communes (*achats, gestion, évaluation des matériels et logiciels métiers*) ;
- Gérer les parcs informatiques, téléphoniques des services de la Communauté de communes répartis dans les différents sites (*ateliers communautaires, déchèteries, écoles maternelles, maisons médicales, offices de tourisme, services administratifs*) en lien avec les prestataires de services ;
- Piloter et suivre les projets d'aménagement numérique du territoire en lien avec les partenaires institutionnels (*Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique*).
- Référent **RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)** en lien avec le Délégué à la Protection des Données de l'Agence des Territoires de la Vienne.

Parc informatique

Le parc informatique de la Communauté de communes du Pays Loudunais désigne l'ensemble des ressources matérielles et logicielles nécessaires à l'activité de ses services ; il comprend également les ressources matérielles affectées aux sites dont la Communauté de communes assure la gestion (*maisons médicales*) ou pour lesquels elle prend en charge les investissements (*écoles maternelles*).

Le suivi du parc informatique est réalisé avec l'application **GLPI (Gestion Libre de Parc Informatique)** qui permet de recenser les équipements par types, affectations géographiques, attributions aux services et agents ; chaque équipement enregistré disposant d'une fiche d'informations techniques et financières.

Assistance et activités internalisées/externalisées

Le service informatique propose une assistance de deux niveaux :

- Une **assistance interne de proximité** assurée par le responsable des systèmes d'information pour les incidents mineurs, l'intégration de nouveaux équipements sur les réseaux informatiques de la Communauté de communes (*postes de travail fixes, portables, tablettes, smartphones, etc.*), le déploiement de logiciels et l'administration des serveurs (*création des utilisateurs, gestion des droits, etc.*) ;
- Une **assistance externe** assurée par un prestataire de services dans le cadre d'un contrat de maintenance horaire de **50 heures annuelles** pour les incidents majeurs (*pannes matérielles, etc.*), l'intégration des serveurs et des équipements réseaux ; la gestion des serveurs téléphoniques dans les différents sites est également déléguée à des prestataires de services spécialisés.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220927-CC_2022_09_177b-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

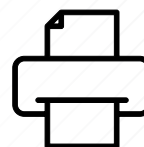
Ci-après quelques éléments de composition du parc fin 2021
(en volume, services administratifs et écoles) :



160 ORDINATEURS
DE BUREAU ET PORTABLES

120 APPAREILS MOBILES
(*tablettes, smartphones, autres appareils mobiles*)

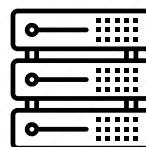
100 MONITEURS
ÉCRANS



+200 PÉRIPHÉRIQUES
(*imprimantes, scanners, APN, système de visioconférence, etc.*)



+50 ÉQUIPEMENTS RÉSEAU
(*switches, bornes wifi, pare-feu, routeurs, etc.*)



5 SERVEURS
Windows

5 SERVEURS
téléphoniques

2 NAS

+30 LOGICIELS « MÉTIERS »
répartis dans les différents services de la Communauté de communes

(*gestion financière, gestion des ressources humaines, gestion du parc de collecte et des accès en déchèteries, géolocalisation des véhicules de collecte, observatoire économique, gestion de la taxe de séjour, gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, etc.*)

Quelques actions 2021

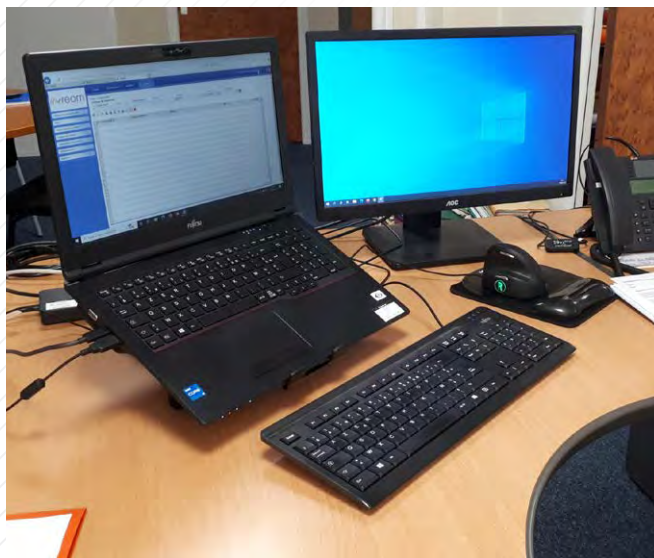
Actions	Dépenses	
	Investissement	Fonctionnement
Acquisition de matériels informatiques (configurations de télétravail)	19 792€ TTC	-
Extension des capacités de stockage des serveurs virtualisés (Fujitsu RX2540)	5 130€ TTC	-
Mise en service d'un nouveau serveur NAS de stockage des fichiers multimédia (photos numériques, vidéos, etc.)	3 930€ TTC	-

Projet 2021

Systèmes d'information

L'année 2021 a vu la poursuite des changements d'organisation du système d'information opérés lors de la crise sanitaire de 2020 notamment en matière de sécurisation (VPN, sauvegardes).

La généralisation du télétravail a permis entre autres de définir un nouvel environnement de travail informatique pour les agents de la Communauté de communes, constitué désormais d'un ordinateur portable, d'un écran additionnel et d'une station d'accueil.



Nouvelles configuration (PC portable/écran additionnel/station d'accueil)

Par ailleurs, le suivi de projets en cours et le déploiement de nouveaux logiciels métiers ont mobilisé le service Informatique tout au long de l'année (consultations, déploiement/paramétrages, accompagnement / organisation des formations des services et élus).

Architecture du SI, sécurité et ressources informatiques

- **Juin 2021** – Renouvellement des équipements informatiques des ateliers communautaires et raccordement au VPN ;
- **Juillet 2021** - Mise en service d'un nouveau serveur NAS pour le stockage des fichiers multimédias (photos numériques, vidéo, etc.) ; extension des capacités de stockage des serveurs virtualisés (serveurs d'applications, serveurs de fichiers)

- **14 septembre 2021** – Consultation pour l'acquisition de matériels informatiques et déploiement des nouvelles configurations de travail dans les services ;

- **Décembre 2021** – Construction de deux accès Internet en fibre optique (FTTH) au 2 rue de la Fontaine d'Adam ; le premier étant destiné à remplacer le lien SDSL secondaire créé en mars 2020 pour assurer la continuité des services en cas de défaillance du lien principal et le second à servir de support au Wifi public du Téléport 6 mis à disposition des locataires ou visiteurs ;

Logiciels métiers et autres logiciels

- **Janvier 2021** – Accompagnement des services à la mise en œuvre des bons de commandes et création des circuits de validation (workflows) dans le cadre du projet de déploiement du logiciel Civil Net Finances ;
- **Janvier à juin 2021** – Suivi du projet de déploiement du logiciel de gestion des actes administratifs, de dématérialisation de la convocation des élus et de gestion des assemblées de la société Berger-Levrault (BL. Actes Office et BL. Cabinet Numérique) ; Le déploiement dans les services ayant eu lieu de mars à avril et la formation des agents et des élus en mai.
- **Septembre 2020** – Mise en service d'une application de gestion des chronotachygraphes (SOLID 6 Web) et organisation de la formation des services gestionnaires ;
- **Octobre à décembre 2021** - Accompagnement du service Enfance-Jeunesse au lancement du projet de migration de l'application de gestion des accueils périscolaires de la société Abelium Collectivités (Domino Web 2 - Diabolo) et d'acquisition de tablettes pour la dématérialisation des pointages et de la facturation du service ;

Perspectives 2022

Systèmes d'information

Les principaux projets 2022 seront liés au déploiement de nouveaux outils bureautiques et collaboratifs (migration Microsoft 365), au suivi du déploiement de nouveaux logiciels métiers en lien avec les services concernés (dématérialisation des pointages et de la facturation du service d'accueil périscolaire, gestion du parc de collecte, des déchèteries et de la tarification incitative) et à la généralisation des configurations de télétravail et l'ergonomie des postes.



Serveur NAS multimédia

COMMUNICATION



Chargée de communication :
1 agent à 10% de son temps

Graphiste :
1 agent à temps complet

Mission du service

La mission du service est de mettre en place la stratégie de communication institutionnelle et politique de la collectivité :

- Développer l'image du Pays et de la Communauté de communes, promouvoir et accompagner ses projets et actions ;
- Participer à l'évaluation des besoins de communication de la collectivité et développer une stratégie de communication ;
- Participer à la mise en œuvre des projets et outils de communication (*réalisation de supports de communication*) ;
- Entretenir des relations avec les différents médias (*presse, radio...*) en assurant une veille de l'information.

Éditions de documents

Service	Nombre de création PAO
Affaires scolaires	9
Billetterie	2
Communication institutionnelle	15
Communication interne	3
Coopération décentralisée	2
Culture	1
Développement Économique	2
Environnement	12
Patrimoine	4
Prestations de service	7
Relais Petite Enfance	8
Service prévention	1
Services techniques	3
Tourisme	14
TOTAL	86

86 créations ou mises à jour de fichier :

- 42 impressions externalisées ;
- 31 impressions en interne ;
- 10 documents dématérialisés.

Relations presse

- **17 communiqués de presse :** conseils communautaires, projet de territoire, reports des collectes, horaires des services (*déchèteries, accueils périscolaires, etc.*), service Petite enfance, travaux maison de santé de Loudun, Festival du livre jeunesse et toute l'actualité

de l'Office de tourisme du Pays Loudunais...
086-248600447-20220927-CC_2022_09_177b-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

- **29 points presse :**
 - Travaux (*maison de santé de Loudun, déchèteries*),
 - Projets communautaires (*Festival du livre jeunesse, Prix Renaudot des Benjamins, résidences d'artistes, projet de territoire, accueil périscolaire, animations Relais Petite Enfance et accueils Lieux d'Accueil Enfants-Parents, service rénovation de l'habitat, revitalisation des centres-bourgs, consultation publique PCAET, reprise du restaurant de la Maison de Pays...*).
- Parution de près d'**une centaine d'articles** dans la Presse Quotidienne Régionale (*La Nouvelle République, Centre Presse, Vienne Rurale, Courrier français*).

Site internet

22 967 VISITEURS

Les pages les plus vues sont : page d'accueil, calendrier de collecte, horaires des déchèteries.

Le site internet est régulièrement mis à jour : actualités, horaires, tarifs et contenus.

Réseaux sociaux

Page Facebook

La page Facebook de la Communauté de communes a été créée en juin 2021. L'objectif de cette page est de diffuser les informations des différents services.

En août, une publication, concernant des démarches frauduleuses, a touché 10 238 personnes.

Pour finir, en décembre 2021, la page atteint les 498 abonnés.

Perspectives 2022

En 2022, les actions de communication des services : éditions, campagne de communication, présence sur les réseaux sociaux seront poursuivies ; publication d'un nouveau site internet.



PÔLE CULTURE, SPORTS ET COOPÉRATION

AFFAIRES CULTURELLES



Coordinateur du Réseau des Bibliothèques en Loudunais (RBL) :

1 agent à temps complet

RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Missions du service

Depuis 2021 les objectifs du Réseau des Bibliothèques sont les suivants :

⇒ **Développer et pérenniser une offre de lecture publique à l'échelle du territoire**

Formation des acteurs en place ; Harmonisation des pratiques ; Développement de l'attractivité des lieux et des services.

⇒ **Assurer la cohérence du maillage territorial**

Interconnaissance des équipes en place ; Se doter d'une organisation fonctionnelle en réseau ; Objectif d'informatisation du réseau à long terme.

Contrat Territoire-Lecture

Les Contrats Territoire-Lecture (CTL) ont pour but d'instaurer des conventionnements pluriannuels entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs associatifs pour le développement de la lecture publique. Les CTL favorisent ainsi l'émergence de synergies locales entre les acteurs des politiques culturelles, éducatives et sociales, en faveur du développement de la lecture, en particulier dans les territoires les plus déficitaires ou sensibles. Le CTL du Pays Loudunais a été co-signé entre l'État via la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Département de la Vienne et la Communauté de Communes du Pays Loudunais (CCPL) le 23 octobre 2019 à Loudun. Le budget global du CTL représente 40 000€ par an et repose sur un co-financement à 50% par la DRAC d'une part et la CCPL d'autre part. Il a été signé pour une durée de trois ans.

Les trois axes du CTL définissent les principales orientations du service :

1/ Élargir les manifestations littéraires à l'ensemble du territoire

FESTIVAL DU LIVRE JEUNESSE EN LOUDUNAIS

Le service a en charge l'organisation du Festival du Livre Jeunesse (FLJ) en Loudunais en partenariat avec la ville de Loudun et la Direction départementale de la Culture de la Vienne. Le service organise également le Prix Renaudot des Benjamins (PRB) et la Fête du Livre Jeunesse. Cette manifestation est organisée

avec le soutien financier du Département, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'association des Amis de Théophraste Renaudot et des communes concernées par la participation d'une ou plusieurs classes de leur école. Elle se déroule au mois de mai dans les bibliothèques et les médiathèques du réseau. Au programme : des spectacles, des ateliers avec les auteurs, des rencontres, des dédicaces et des lectures. Toutes les animations sont gratuites. Cette manifestation a permis la promotion de la lecture publique auprès des enfants et de leurs familles.

C'est le fruit d'un travail étroit avec la médiathèque de Loudun, les enseignants, les représentants de l'Éducation Nationale et le service Enfance-Jeunesse pour la préparation.

Cependant, face à la crise sanitaire à laquelle nous avons été et sommes encore confrontés, il a été nécessaire d'envisager des modifications concernant l'édition 2021 du Festival du Livre Jeunesse en Loudunais initialement prévu du 26 au 29 mai 2021.

Les élus de la Communauté de Communes du Pays Loudunais ont décidé d'adapter le Festival au regard des préconisations gouvernementales, notamment en annulant les temps tout public en bibliothèque et médiathèque le samedi.

⇒ **Exposition et illustratrices invitées**

Il a été décidé d'annuler l'exposition des illustratrices invitées à la Collégiale Sainte-Croix. Les interventions dans les classes ont été maintenues.

⇒ **Interventions Rudy Martel (éditions Benjamins Media)**

Il a été décidé d'annuler les deux ateliers prévus. Les interventions dans les classes ont été maintenues.

⇒ **Prix Renaudot des Benjamins**

Le Prix Renaudot des Benjamins (PRB) est attribué à un auteur de littérature jeunesse en mai/juin de chaque année par les élèves de CM1 et CM2.

Le lauréat du Prix Renaudot des Benjamins a été désigné par le vote de l'ensemble des 14 classes de CM participant à ce prix. Les élèves de CM1 et de CM2 qui ont voté pour élire le lauréat du PRB venaient des écoles de :

Beuxes (1 classe) ; Loudun : écoles du Martray (2 classes), Jacques Prévert (1 classe) et Saint-Joseph (2 classes) ; Moncontour (1 classe) ; Monts-sur-Guesnes (1 classe) ; Roiffé (1 classe) ; Saint-Jean-de-Sauves : école (1 classe), collège (1 groupe) ; Saint-Léger-de-Montbrillais (1 classe) ; Les Trois-Moutiers (1 classe) ; Vézères (1 classe).

Pour l'édition 2021, cinq livres ont été choisis par le comité de sélection composé d'enseignants, de libraires et de bibliothécaires. Ces livres disponibles depuis le mois de novembre, ont été lus et étudiés en classe pendant plusieurs mois. En mai les enfants ont voté pour élire leur livre favori. Les votes de chaque école ont été transmis à la Communauté de Communes du Pays Loudunais qui en fait la synthèse. Enfin, le lauréat est dévoilé lors d'une cérémonie rassemblant tous les élèves ayant participé. Cette

manifestation permet la promotion de la lecture publique auprès des enfants et de leurs familles.

Les auteurs en lice pour le Prix Renaudot des Benjamins étaient :

- **Gilles Baum**, pour *La nuit des géographes*, aux éditions Amaterra
- **Pascal Brissy**, pour *Chatapouf, espion du Maharadjah*, aux éditions Poulpe Fictions
- **Aurélien Loncke**, pour *Poil à gratter*, aux éditions L'École des loisirs
- **Claire Renaud**, pour *Les mamies attaquent*, aux éditions Sarbacane
- **Muriel Zürcher**, pour *Des bleus au cartable*, aux éditions Didier Jeunesse

C'est **Muriel Zürcher** qui a été désignée lauréate du PRB 2021 pour son roman **Des bleus au cartable**.

Ce sont en tout près de 290 élèves qui ont eu la chance de participer à cette édition 2021 du PRB.



⇒ **Spectacle**

Il a été décidé de reporter le spectacle « O » prévu par la Compagnie Confiture Mitaine plus tard dans l'année. Deux représentations ont eu lieu à la Médiathèque de Loudun le 16 octobre 2021 et à la Maison de la Petite Enfance de Loudun le 18 novembre 2021.

⇒ **Indemnisation des invités**

Afin d'apporter son soutien aux artistes et aux auteurs sans qui ces manifestations ne pourraient avoir lieu, et en cohérence avec la volonté de la CCPL de signer la Charte Régionale des Manifestations Littéraires de Qualité de Nouvelle-Aquitaine, les illustratrices ont été rémunérées au tarif d'indemnisation prévu pour l'annulation de l'exposition.

Ce sont en tout 30 classes, soit près de 660 élèves qui ont eu la chance de participer à cette édition 2021 du Festival du Livre Jeunesse et d'accueillir l'un des invités.

RÉSIDENCE D'AUTEURS ET ILLUSTRATEURS

Le service a eu l'opportunité d'expérimenter en 2021 deux résidences en Pays Loudunais en lien avec les classes des établissements scolaires du territoire qui n'ont pas encore l'habitude de participer au Festival du Livre Jeunesse. L'objectif était de leur proposer un format personnalisé et immersif pour découvrir le travail des intervenants.

Résidence Pauline Alphen (novembre 2021)

Pauline Alphen, lauréate du Prix Renaudot des Benjamins 2019 a proposé des ateliers de lecture du 15 au 19 novembre à la classe de CE1-CE2 de M. Dortet à Moncontour. L'objectif de ces ateliers n'était pas une production écrite, mais davantage une

expérimentation du geste d'écriture, du travail de recherche d'un écrivain, du travail de l'imaginaire... Cette résidence avait pour thème le Bestiaire et les chimères. Les élèves ont ainsi visité une exposition sur cette thématique au musée Charbonneau-Lassay de Loudun en introduction à ce projet et ont ensuite inventés leur propre chimère lors de la semaine d'atelier d'écriture.

Résidence Pauline Kalioujny (octobre et décembre 2021)

Pauline Kalioujny (*plasticienne, et auteure-illustratrice d'albums pour petits et grands*) est intervenue à Monts-sur-Guesnes du 4 au 8 octobre et du 6 au 10 décembre avec les classes de CE1-CE2 de l'école. La thématique des ateliers était sur la trace du corps à travers un objet gravé, des jeux de formes/contreformes de mains avec des matières végétales, et cela en création individuelle et collectives. Toujours autour du thème central de la nature, de sa protection, des arbres remarquables... Ce temps de résidence sur la commune a également été l'occasion pour l'artiste de nourrir son travail de recherche sur ses projets en cours autour des arbres remarquables ou significatifs du Pays Loudunais en lien avec le service Patrimoine.

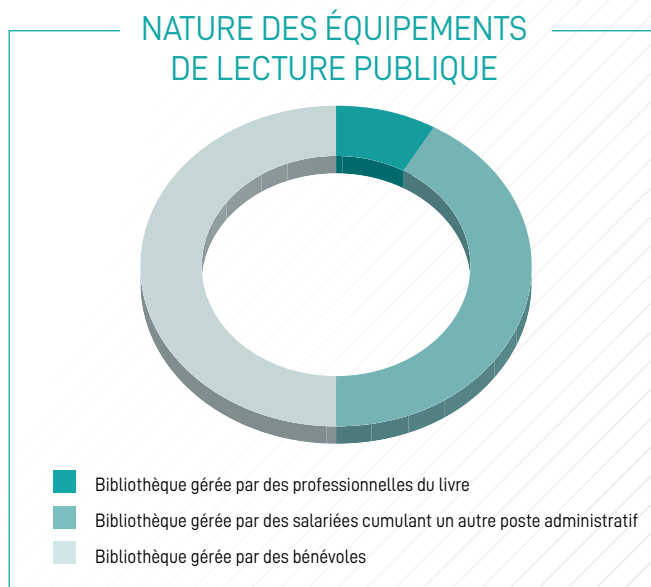
Ce projet sera répliqué à Loudun en 2022, avec un objectif de restitution des travaux et une exposition de l'artiste lors de l'exposition de Noël 2022.

2/ Développer le réseau des bibliothèques en loudunais (RBL)

Le RBL compte 12 bibliothèques en activité. Au 31 décembre 2021 elles sont toutes de gestion municipale.

Cependant la gestion de ces bibliothèques diffère en fonction des personnes en charge de la gestion. Trois schémas se distinguent :

- Structure gérée par des professionnelles du livre et de la lecture.
- Structure gérée par des salariées (*temps allant de 2h à 12h pour la bibliothèque, poste souvent cumulé avec un poste en mairie ou en agence postale*).
- Structure gérée par des bénévoles.



4 réunions de réseau par an permettent :

- de créer du lien entre les différents bibliothécaires et d'aborder les problématiques qu'elles peuvent rencontrer ;
- de mettre en place des modules de formations ;
- de présenter des événements ;
- de préparer et d'inciter à l'élaboration d'un programme d'action culturelle.

En 2021, en raison du contexte sanitaire aucune réunion de réseau n'a pu avoir lieu. Cependant les bibliothécaires et la coordinatrice ont conservé des liens téléphoniques réguliers.

Ces réunions étant un atout pour encourager le sentiment d'appartenance au RBL et au territoire, et pour partager les expériences des diverses bibliothécaires il est dommage de ne pas avoir pu les réaliser. Cependant nous avons pu voir que les relations entre la coordinatrice et les bibliothécaires sur le terrain ont été poursuivies et qu'il s'agit du résultat du travail d'interconnaissance des trois années précédentes qui porte ses fruits, et nous pouvons nous en féliciter.

Plus globalement, les missions de la coordinatrice en 2021 ont été :

- Accompagner les bibliothèques dans leurs projets d'établissement (*réflexion sur les collections, les acquisitions, le désherbage des documents, l'aménagement des espaces, l'action culturelle*) afin d'en améliorer l'attractivité et les faire reconnaître comme lieux de sociabilité au sein des communes. Un projet de réaménagement a démarré en 2021 aux Trois-Moutiers, cependant il nécessite une refonte plus globale du projet d'établissement avec notamment des enjeux de formations, de mise en place d'action culturelle et de pérennisation des actions. Ce projet sera poursuivi en 2022.
- Réaliser les diagnostics des équipements et élaborer des schémas d'actions en concertation avec la municipalité, avec l'aide de la Bibliothèque Départementale de la Vienne (BDV).
- Proposer des modules de formation, soit par le biais du catalogue de la BDV, soit en créant des modules de formation propres au RBL, basés sur les besoins des bénévoles et salariées comme la formation autour de la médiation du jeu de société. En 2021, en raison du contexte sanitaire aucune formation n'a pu être proposé.

- Acquérir des ouvrages professionnels afin de constituer un fond professionnel d'ouvrages thématiques (*animations autour du livre pour la Petite-Enfance, rédiger un projet d'établissement, bible de littérature jeunesse...*)
- Rencontrer les différents partenaires territoriaux des bibliothèques et élaborer une stratégie globale de développement du livre et de la lecture sur le territoire par la création de nouveaux partenariats.
- Élaborer et participer à des projets interservices communautaires (*tourisme, patrimoine, enfance-jeunesse, petite-enfance et santé*).
- Être l'interlocuteur privilégié des institutions : DRAC, Région Nouvelle-Aquitaine, Agence Livre Cinéma Audiovisuel de Nouvelle-Aquitaine (ALCA), BDV...
- Participer à des échanges avec les différents coordinateurs des réseaux de lecture publique de la Vienne.
- Réaliser une veille des appels à projets, contrats et solutions de subventionnement existants, formations, ressources utilisées en bibliothèques, nouvelles pratiques...

3/ Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement et la fracture numérique

Dans le cadre du CTL, aucune action n'a été menée en 2021 pour cet axe, qui croise différentes missions et contrats déjà engagés par d'autres services communautaires.

Perspectives 2022

Projet Lecture Accessorisée avec le service Petite Enfance

Il s'agit d'accompagner la lecture d'un album de stimuli sonores ou visuels en lien avec l'ouvrage. Cette approche ludique permet de capter l'attention de l'enfant et de proposer des lectures « différentes ».

Calendrier du projet :

- Octobre et novembre 2021 : représentation d'un spectacle petite enfance de la Compagnie Confiture Mitaine
- Janvier et février 2022 : constitution d'un groupe de professionnels (*assistants maternels et personnel du multi accueil*) pour imaginer et mettre en scène des histoires destinées aux jeunes enfants sur le modèle des tabliers de lectures.
- Mars 2022 : Restitution du travail effectué lors de la semaine de la petite enfance

Objectifs :

- Conforter l'utilisation du livre par les assistants maternels avec les jeunes enfants
- Souligner à l'importance du livre pour le jeune enfant (*développement du langage, favoriser les interactions et le lien, source d'amusement et de plaisir, aider à la construction et au développement de l'imaginaire et de la curiosité*)
- Positionner les assistants maternels en tant que professionnels de la petite enfance et favoriser les échanges avec d'autres services (*bibliothèques, équipe du multi accueil*)
- Permettre une représentation et donc une mise en valeur du travail accompli

Renouvellement du Contrat Territoire Lecture pour 2022-2024

Objectif : anticiper la fin du CTL par la mise en place d'un groupe de travail afin de concevoir un second CTL basé sur les réalisations et les conclusions du premier.

Il s'agit d'envisager une mise en réseau fonctionnelle des bibliothèques (*ex : catalogue commun, site web du Réseau, carte unique, informatisation des bibliothèques, navette...*) au regard du Projet de Territoire qui sera défini en juin 2022.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220927-CC_2022_09_177b-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

La Communauté de communes du Pays Loudunais s'attache à développer l'accès à la culture en Pays Loudunais en soutenant les initiatives culturelles contribuant au développement du territoire. Cette compétence est inscrite dans les statuts communautaires à l'article 5.5 « Actions culturelles et vie associative » (*Arrêté préfectoral n°2019-SPC-050 du 20 mai 2019*).

Pour l'année 2021, un soutien a été apporté à 17 projets culturels pour un montant total de 22 050 €.

Porteur de projet	Objet de la demande	Montant proposé
Fondation ANAKO	7 ^e édition "Festival Anako du Film Ethnographique"	5 000 €
Instrumentarium	Double concert	1 500 €
Jazz Danse Moncontour	Spectacle de danse	250 €
Association Culture et Patrimoine Mouterre-Silly	Programme d'animations 2021	1 200 €
Centre de Mémoire du Loudunais	2 projets : acquisition écran interactif et exposition	850 €
La Buissonnière	2 concours équestres	500 €
Bibliothèque Pédagogique du Loudunais	Programme d'animations 2021	1 500 €
La Nouvelle Aire	Saison culturelle 2021	800 €
Mairie de Loudun	Saison culturelle 2021	2 000 €
Mairie de Loudun	Lug' en scène	3 000 €
Gabriel Fauré	Festival Jeunes talents	1 000 €
Amis de Théophraste Renaudot	Prix Renaudot des Lycéens	900 €
Maison de l'Acadie	2 projets : Fonctionnement 2021 et Film sur l'Acadie	4 200 €
Mairie de Loudun	Expos La Collégiale	1 350 €
TOTAL		24 050 €

Rappel des critères d'éligibilité :

- Manifestations culturelles : Entre 10 et 50 % des dépenses artistiques, plafonné à 3 000 €
- Autres projets : Jusqu'à 20% du coût global du projet, plafonné à 1 200 €
- Forfaits (*plafonné à 30 % du budget global*) : compétition sportive (*jeunes participants*) : 500 €

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

105

PARRAINAGES
d'élèves scolarisés

Dispositif de
MICRO-CRÉDITS
aux groupement
femmes

1 PROJET
ASSOCIATIF
soutenu

Accès au répertoire en Préfecture
086-248600447-20220927-CC_2022_09_177b-DE
Date de publication : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Principales missions du service et son organisation

Un partenariat de coopération décentralisée a été mis en place en octobre 2002 entre la Communauté de communes du Pays Loudunais et la commune de Dapelogo au Burkina Faso. Le Comité de jumelage Pays Loudunais – Dapelogo a été créé afin de mettre en œuvre cette coopération. Des actions sont menées chaque année par le Comité de jumelage en faveur du développement social et économique en concertation avec la commune de Dapelogo et des associations locales.

Le Comité de jumelage organise les relations avec la commune de Dapelogo et les associations locales avec l'appui du comité de jumelage situé à Dapelogo. La Communauté de communes apporte une aide administrative au Comité de jumelage.

Éléments financiers

La Communauté de communes accorde chaque année une subvention au Comité de jumelage. En 2021, le montant de la subvention s'élève à 2 000€. Dans le cadre d'une convention tripartite avec le Département de la Vienne, le comité de jumelage et la Communauté de communes, le Département participe à hauteur de 50% du montant de cette subvention soit 2 000€.

Les principales actions du comité de jumelage

- 105 parrainages avec une mutuelle de santé d'élèves scolarisés dans les écoles de Dapelogo.
- Micro-crédits auprès des femmes porteuses de projets économique.
- Participation au fonctionnement des écoles (*éclairage d'une école à Yandeghin, pose de portes et fenêtres de la cantine, réparation d'un forage à l'école de Dapelogo, l'achat de bureaux et de lave mains*), de la conserverie de tomates (*salaires*) et de la bibliothèque (*prise en charge d'un salaire et subvention de fonctionnement*).
- Soutien à l'association P3 : achats de Kit d'hygiène et distribution aux collégiennes.
- Randonnée pédestre en Pays Loudunais pour promouvoir les actions du comité de Jumelage et lever des fonds pour les actions au Burkina.

Délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique

Les élus ont souhaité engager un principe de délégation - par le biais d'un contrat de concession de service public - pour l'exploitation du centre aquatique communautaire (validation par le conseil communautaire le 26/09/2018 délibération n°2018-6-18).

Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

La concession (une des formes de DSP) : c'est l'entreprise délégataire qui avance les frais de mise en place du service et du fonds de roulement nécessaire à l'exploitation.

Le concessionnaire exploite le service «à ses risques et périls» et se rémunère par la perception de redevances sur les usagers.

La durée prévisionnelle de la délégation de service public est de 5 ans et 6 mois (66 mois), à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, se décomposant en deux périodes :

- Préfiguration de 6 mois courant de la date d'entrée en vigueur du contrat jusqu'à la date d'ouverture de l'équipement au public ;
- Période d'exploitation de 60 mois, à compter de la date d'ouverture au public de l'équipement.

Produits d'exploitation prévisionnels (moyenne) :

Espace aquatique (entrées)	208 123 €
Activités aquatiques	179 400 €
Abonnements	110 795 €
Recettes annexes	3 000 €
Recettes commerciales	501 318 €
Compensation pour sujétions de service public	331 265 €
Compensation pour contraintes institutionnelles (associations, clubs)	114 308 €
Compensation pour contraintes institutionnelles (scolaires)	69 005 €
TOTAL	1 015 896 €

Charges d'exploitation prévisionnelles (moyenne) :

Achats et fluides	225 728 €
Services extérieurs	123 432 €
Autres services extérieurs	85 531 €
Impôts et taxes	26 203 €
Charges de personnel	485 762 €
Total charges d'exploitation	938 755 €
Excédent brut d'exploitation	77 139 €
Dotations et provisions	53 311 €
Résultat brut d'exploitation	23 828 €
Charges financières	3 828 €
Résultat net	20 000 €



Les missions de service public confiées au délégataire (sujétion de service public) :

- Gestion et maintenance de l'équipement, renouvellement des ouvrages.
- Exploitation de l'équipement : animation, promotion et commercialisation.
- Reprise du personnel.
- Accueil des publics spécifiques (établissements scolaires premier et second degré, personne en situation de handicap, clubs et associations, Accueils de loisirs).
- Politique tarification grand public harmonisée sans distinction de provenance ou saisonnalité et accès inclus à l'espace bien-être.
- Large amplitude horaire
- Programme d'activités et d'animations proposé satisfaisant (aquagym, aquabike, jardin d'enfants, etc.).

Pour l'exercice des missions de service public, la collectivité verse au délégataire deux compensations au titre de l'année 2021 :

- **Pour sujétion de service public : 332 555 € TTC.**
- **Pour contraintes institutionnelles : 220 800 €** : mises à disposition aux clubs et associations, accueil des scolaires : primaires, collèges et lycées.

Mise à disposition aux clubs et associations :

	Période scolaire			Période vacances scolaires		Période estivale		TOTAL / asso
	Heures éq. ligne d'eau / sem	total heure/période	x30€x35sem.	Heures éq. ligne d'eau / sem	Total 3 sem	Heures éq. ligne d'eau / sem	Total 2 sem.	
ASNL	73,00	2 555,00	76 650,00	42,50	3 825,00	17,50	1 050,00	81 525,00
AADH	15,00	525,00	15 750,00					15 750,00
Club sauveteurs	7,50	262,50	7 875,00					7 875,00
Centre hospitalier Laborit	1,00	35,00	1 050,00					1 050,00
Club renaissance	6,00	210,00	6 300,00					6 300,00
ITEP Les Fioretti	4,00	140,00	4 200,00					4 200,00
Progecat	9,00	315,00	9 450,00					9 450,00
TOTAL	115,50	4 042,50	121 275,00	42,50	3 825,00	17,50	1 050,00	126 150,00

La compensation pour contraintes institutionnelles est revalorisée au regard des ajustements de créneaux annuels mis à disposition des clubs et associations.

Pour rappel :

- L'équipement a ouvert ses portes le 29 février 2020.
- Fermeture de l'équipement du 16 mars au 24 juin 2020
- Réouverture le 25 juin 2020.
- Fermeture à compter du 30 octobre jusqu'au 19 mai 2021.

Dans le cadre de la crise sanitaire, des négociations ont été engagées avec le délégataire pour la prise en charge des pertes d'exploitation sur les années 2020 et 2021.

Pour l'année 2020 :

3 avenants ont été conclus afin de définir la prise en charge partagée des pertes d'exploitation subies par le délégataire sur la période du 15 mars au 31 août 2020 (délibération n°2020-7-48 du conseil communautaire du 16 décembre 2020) => 90 000€

- Avenant 2 conclu le 27 avril 2021 : définition de la prise en charge partagée des pertes d'exploitation subies par le délégataire sur la période du 1er septembre au 31 décembre 2020 (délibération n°2021-2-95 du conseil communautaire du 14 avril 2021) => 50 000€.
- Avenant 3 conclu le 10 mars 2022 : prise en charge définitive, par la Collectivité, des pertes d'exploitation supportées par le Délégataire sur la période du 15 mars au 31 décembre 2020 (délibération n°2022-03-021 du conseil communautaire du 9 mars 2022) => 31 755,25€.

Montant total des pertes arrêté à : 202 065€

Prise en charge par la ccpl à hauteur de 85% : 171 755,25€

Pour l'année 2021 :

Le délégataire a engagé les démarches de négociations qui se feront en 2022 après analyse du rapport d'activité 2021. La Communauté de communes se fait accompagner par un cabinet d'expertise.

PÔLE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉDUCATION, FAMILLES ET SANTÉ

ÉDUCATION-JEUNESSE



Responsable du Pôle scolaire :
1 agent à temps complet (ETP)

Assistant du Pôle scolaire :
1 agent à temps complet (ETP)

Agents du Pôle scolaire :
46 agents, représentant 30,05 ETP

Effectif du service Enfance-Jeunesse

Effectifs agents du pôle scolaire :

	Effectif*
Coordinateur	2
Accompagnatrice car	21
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)	23
Agent Accueil Périscolaire du mercredi	13
Agent Accueil Périscolaire quotidien	19
Agent Temps d'Activités Périscolaires (TAP)	3
Agent de ménage école maternelle	22
Agent de ménage accueil Périscolaire uniquement	11

*Il convient de rappeler que certains agents ont des missions réparties sur plusieurs postes. Ils sont donc comptabilisés dans chaque effectif.

Répartition par site :

Site	Écoles concernées	Effectifs agents (Tous postes confondus)
Multisite Sud-Est	Saint-Jean-de-Sauves, Mazeuil, Craon, Moncontour	13
Multisite Ouest	Monts-sur-Guesnes, Ceaux-en-Loudun, Beuxes, Sammarçolles	14
Multisite Nord	Les Trois-Moutiers, Morton, Roiffé, Saix, Bournand, Vézères, Saint-Léger-de-Montbrillais	13
Multisite Centre	Angliers, Mouterre-Silly, Saint-Laon	4
Coordination CCPL		2

*Cette répartition tient compte des déclarations transmises au Service
 | Accusé de réception en préfecture
 Démocratie et jeunesse, adhésion et engagement et aux Sports (SDJES).
 Date de télétransmission : 06/10/2022
 Date de réception préfecture : 06/10/2022

Effectifs année scolaire 2019/2020 :

Site	Communes concernées	Maternelles (dont TPS)	Élémentaires	TOTAL 2021/2022	TOTAL 2020/2021	Évolution des effectifs entre 2020/2021 et 2021/2022
Multisite Sud-Est	Saint-Jean-de-Sauves	43	154	197	151	30,46 %
	Mazeuil		14	29	31	-6,45 %
	Craon	11	4	81	99	-18,18 %
	Moncontour	31	50			
Multisite Ouest	Monts-sur-Guesnes	48	116	164	145	13,10 %
	Ceaux-en-Loudun	30	101	131	88	48,86 %
	Beuxes		37	77	78	-1,28 %
	Sammarçolles	29	11			
Multisite Nord	Les Trois-Moutiers	65	71	136	129	5,43 %
	Morton		40	130	119	9,24 %
	Roiffé		56			
	Saix	34				
	Bournand	39	42	128	107	19,63 %
	Vézères		47			
Multisite Centre	Saint-Léger-de-Montbrillais	20	38	58	55	5,45 %
	Angliers	21	54	75	69	8,70 %
	Mouterre-Silly		24	24	24	0 %
	Saint-Laon	18	3	21	16	31,25 %
TOTAL				1251	1111	12,60 %

On constate une évolution entre 2019 et 2020 dans les écoles publiques, avec une baisse du nombre d'élèves sur le territoire Loudunais.



Accueils périscolaires

• Accueil périscolaire quotidien

Dans le Pays Loudunais, 4 multisites sont déclarés auprès de la DRAJES*. Ils comprennent au total 10 sites périscolaires dans les locaux des écoles maternelles. Cela permet de bénéficier d'un personnel formé, de mobilier et sanitaires adaptés et d'une limitation des déplacements pour les plus petits.

*Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Fréquentation :

L'accueil périscolaire quotidien prend en charge les enfants durant les semaines de classe, avant et après l'école. Les horaires d'ouverture et de fermeture peuvent varier selon les sites. L'amplitude varie de 7h à 9h le matin et de 16h à 19h le soir selon les effectifs, les besoins estimés et l'organisation sur place.

Site	Communes concernées	Effectifs Accueil périscolaire (moyenne quotidienne par 1/2 journée)		Évolution des effectifs entre 2020 et 2021
		2021	2020	
Multisite Sud-Est	Saint-Jean-de-Sauves,	25	17	47,06%
	Moncontour	13	8	62,50%
Multisite Ouest	Monts-sur-Guesnes	11	11	0,00%
	Ceaux-en-Loudun	13	9	44,44%
Multisite Nord	Les Trois-Moutiers	15	9	66,67%
	Saix	9	7	28,57%
	Bournand	11	10	10,00%
	Saint-Léger-de-Montbrillais	10	6	66,67%
Multisite Centre	Angliers	9	4	125,00%
	Saint-Laon	6	4	50,00%
TOTAL		122	85	43,53%

On constate une augmentation de la fréquentation des accueils périscolaires en 2021 (+43.53%) par rapport à l'année 2020. Mais cette augmentation est à modérer au regard des effectifs 2020 : année qui a subi des périodes de confinement liées à la crise sanitaire.

Tarifs :

	Ticket (½ heure)	Carte (20 ½ heures)	Forfait Période
MATIN	2 € la ½ heure	18 € la carte	14 € / semaine
SOIR	2,50 € la ½ heure	22 € la carte	

Le tarif du forfait « période » pour l'année scolaire 2020/2021 est de :

- 1^{ère} période (2 septembre au 24 octobre 2021) : 7 semaines → 98 €
- 2^{ème} période (8 novembre au 17 décembre 2021) : 6 semaines → 84 €
- 3^{ème} période (3 janvier au 11 février 2022) : 6 semaines → 84 €
- 4^{ème} période (28 février au 15 avril 2022) : 7 semaines → 98 €
- 5^{ème} période (2 mai au 7 juillet 2022) : 10 semaines → 140 €

L'inscription est conditionnée à la fourniture de la fiche d'informations complétées, de l'attestation de responsabilité civile, d'une photocopie du carnet de vaccinations, et à la lecture du règlement intérieur. Les inscriptions sont à faire avant le 20 juillet de chaque année. Les règlements se font sur site.

• Accueil périscolaire du mercredi

En début d'année 2021, 10 sites étaient répertoriés sur le Pays Loudunais : Saix, Les Trois-Moutiers, Monts-sur-Guesnes, Moncontour et Saint-Jean-de-Sauves. Depuis septembre 2021, un nouveau site a ouvert ses portes à Bournand.

L'accueil périscolaire du mercredi prend en charge les enfants seulement les mercredis en semaine scolaire.

Les enfants peuvent participer à l'accueil périscolaire du mercredi sur des demi-journées ou sur une journée entière.

Les horaires d'ouverture et de fermeture peuvent varier selon les sites. L'accueil échelonné varie de 7h à 9h le matin, et de 13h30 à 14h30 l'après-midi, le départ échelonné varie de 11h30 à 12h30 le midi et de 16h à 19h le soir selon les effectifs, les besoins estimés et l'organisation sur place.

Les repas sont fournis par les familles.

Fréquentation :

Communes concernées	Effectifs Accueil périscolaire (moyenne quotidienne par 1/2 journée)		Évolution des effectifs entre 2020 et 2021
	2021	2020	
Saint-Jean-de-Sauves,	9	4	125,00%
Moncontour	6	4	50,00%
Monts-sur-Guesnes	12	6	100,00%
Les Trois-Moutiers	16	10	60,00%
Bournand (à partir de septembre 2021)	11	-	
TOTAL	54	22	79,17%

On constate une augmentation de la fréquentation des accueils périscolaires du mercredi en 2021 (+79,17%) par rapport à l'année 2020. Mais cette augmentation est à modérer au regard des effectifs 2020 : année qui a subi des périodes de confinement liées à la crise sanitaire.

Tarifs :

Ticket demi/journée	Carte de 10 demi-journées
5€ si QF* < 749	34€ si QF < 749
6€ si 750 < QF < 1099	40€ si 750 < QF < 1099
7€ si QF > 1100	46€ si QF > 1100

*QF : Quotient Familial

L'inscription est conditionnée à la fourniture de la fiche d'informations complétées, de l'attestation de responsabilité civile, d'une photocopie du carnet de vaccinations (attestation CAF ou MSA pour le périscolaire du mercredi) et à la lecture du règlement intérieur. Les inscriptions sont à faire avant le 20 juillet de chaque année. Les règlements se font sur site.

• Temps d'Activités Périscolaire (TAP)

Depuis septembre 2018 la Communauté de communes poursuit l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires dans deux écoles primaires du territoire : Craon et Mazeuil.

La tarification s'élève à 30€ par enfant pour l'année scolaire, 15€ en cas d'inscription après les vacances de février 2021. Les TAP ont lieu chaque jour de 16h à 16h45 à Mazeuil et de 16h à 16h30 à Craon.

Transports scolaires

Les inscriptions se font en ligne sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La convention en lien avec le service transport comprend :

- l'harmonisation des tarifs au Quotient familial et des règlements intérieurs ;
- la sectorisation des écoles primaires.

Cela a nécessité des demandes de créations de point d'arrêts.



Celles-ci ont été effectuées via la CCPL pour les écoles primaires et via les mairies pour les autres établissements secondaires (*collèges, lycées*).

Pour l'année scolaire 2020/2021, les tarifs des transports scolaires sont les suivants :

Quotient familial	Tarif annuel
QF < 450€	30€
451€ < QF < 650€	51€
651€ < QF < 870€	81€
871€ < QF < 1200€	114€
QF > 1201€	150€

Tarifs spécifiques :

Pour les familles qui scolarisent leurs enfants hors du secteur de rattachement de leur commune, ou s'il y a moins d'un kilomètre entre leur arrêt et l'école	À la charge des familles	150€
	À la charge de la CCPL	45€
Si un enfant prend le car entre deux écoles		30€
Pour toute inscription réalisée après le 20 juillet 2020		15€

Au total ce sont près de 390 enfants de primaire qui utilisent l'un des 22 circuits de transports scolaires en Pays Loudunais en 2021/2022.

Un important travail de relais d'information est effectué par le service auprès des élus, des mairies, des agents et des parents.

Les actions menées en 2021

• Projets institutionnels et contrats

La CAF et la MSA sont des partenaires privilégiés pour la politique Enfance-Jeunesse en milieu rural. Ils participent à l'amélioration des services autour de l'enfance, de la petite-enfance, de la parentalité et de l'accès aux droits, notamment par le biais des contrats territoriaux et de divers subventionnements :

- Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) 2019/2022 : signé entre la CAF, la MSA, la ville de Loudun, le SIVOS de Monts-sur-Guesnes et la CCPL, le CEJ précise les objectifs de la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.
- Plan mercredi
- Convention Grandir en milieu rural avec la MSA Poitou
- Fonds d'appels à projet CNRACL pour améliorer les conditions de travail des agents, notamment des ATSEM.

Avec l'appel à projet de la CNRACL et la mise à jour de son document unique, la Communauté de Communes met l'accent sur l'amélioration des conditions du travail des agents des écoles dans une démarche globale de prévention.

Début 2020, la CCPL a candidaté, auprès du Fonds national de prévention (FNP) de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), à l'appel à projet sur la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail des ATSEM. Le dossier a été retenu avec 14 autres collectivités de toute la France et une subvention de 152 840 € est accordée à la CCPL.

Cet appel à projet s'étend sur 24 mois avec une phase de diagnostic (*questionnaires envoyés aux agents des écoles, visites de terrain, échanges avec les groupes de travail*...), suivi de l'analyse des études de poste et l'élaboration du plan d'actions.

Une réunion de présentation de ce projet a eu lieu le 21 décembre 2020 avec l'ensemble des agents communautaires travaillant dans les écoles. En étroite coopération avec les maires et les directrices et directeurs d'écoles, des visites de terrain ont eu lieu début 2021 pour réaliser un diagnostic. Nos conseillers de prévention ont reçu l'appui de l'infirmière du service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Vienne pour réaliser les études de poste des agents des écoles. Le reste de l'année 2021 a été consacrée à l'élaboration du plan d'actions, au test de matériel ergonomique, à la programmation de formations... Les actions seront essentiellement mises en œuvre au 1^{er} semestre 2022 pour assurer une rentrée scolaire 2022-2023 dans de meilleures conditions.

• Services aux usagers

- Impact de la crise sanitaire sur le service : fermeture des écoles et des accueils une semaine en avril 2021 (*adaptation des vacances scolaires*). Un service minimum a été proposé durant cette semaine dans nos structures. Une année très particulière avec l'application régulière de nouveaux protocoles en lien étroit avec les enseignants et les communes.
- Un travail sur la politique tarifaire des accueils périscolaires a été mené (*généralisation du quotient familial déjà appliqué pour le service d'accueil du mercredi, modernisation du mode de facturation - vers la dématérialisation de ce service*).
- Une réflexion pour optimiser le mode de participation de la ccpl aux frais de fournitures scolaires des écoles maternelles a été faite.
- Un travail entre la coordinatrice du service enfance-jeunesse et les animatrices périscolaires a été mené sur le renouvellement du projet pédagogique.
- Mise en place de fiche d'activité pour les animatrices périscolaire (*QUALITE*).

Perspectives 2022

L'objectif du service pour l'année 2022 est de poursuivre la dynamique engagée :

- Développer des partenariats avec les acteurs de la communauté éducative (*enseignants, agents municipaux, mairies...*) pour une complémentarité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, la pédagogie des enfants et le respect des conditions d'hygiène et de sécurité.
- Poursuivre la proposition des programmes d'animations au sein des accueils périscolaires ainsi que les démarches de partenariat avec les associations locales sous la forme de conventions annuelles.
- Validation du projet pédagogique en conseil de communauté.
- Poursuivre le travail des fiches d'activités pour les animatrices périscolaires.
- Validation du travail réalisé sur la politique tarifaire des accueils périscolaires en conseil de communauté et mise en place de la dématérialisation des accueils périscolaires (*fin de la régie accueils périscolaires*).
- Poursuivre le renforcement de la communication du service auprès des parents d'élèves, des enseignants, des partenaires.
- Développer la participation des agents du service aux formations internes et externes.
- Optimiser le mode de participation de la CCPL aux frais de fournitures scolaires des écoles maternelles.
- Poursuite du projet avec la CNRACL avec diagnostic, analyse et plan d'actions.

FAMILLES - PARENTALITÉ



Responsable du service :
1 agent à 50% de son temps (0,5 ETP)

Animatrice :
1 agent à 80% (0,8 ETP)

Histoire du service

Suite aux besoins exprimés par les familles, les assistants maternels et les partenaires sociaux du territoire, le service Relais Petite Enfance (RPE - ex RAM) est déployé en Pays loudunais depuis le 1er janvier 2020.

Parallèlement, un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est également mis en place pour proposer des temps d'échanges et de partages entre parents et enfants jusqu'à 6 ans.

Le RPE et le LAEP se développent en itinérance afin de proposer des services au plus près de l'ensemble de la population.

Avec ce nouveau service, la Communauté de Communes du Pays Loudunais développe sa politique petite enfance et de soutien à la parentalité.

Grâce à la mise en place de l'itinérance, le Relais, déjà bien identifié sur Loudun, est devenu plus accessible. En effet, les ateliers d'éveil en temps collectif avec les assistants maternels ont été rapidement investis. Cela a permis à des professionnels, qui ne fréquentaient pas le Relais de Loudun (*méconnaissance, éloignement géographique...*), d'accéder à ce service.

Le service du Relais se développe donc et le recrutement d'un agent à 0,8 ETP en plus du 0,5 ETP existant permet d'envisager des projets concernant l'ensemble du territoire du Pays Loudunais.

Le LAEP, nouveau service sur le territoire, demande plus de communication et de visibilité afin que la population ciblée s'en saisisse.

Offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire en 2021

	Nombre dans le champ territorial du REP
Eaje (<i>établissement d'accueil du jeune enfant</i>)	1
Assistants maternels agréés du territoire	142
Nombre d'assistants maternels en activité recensés par le Relais Petite Enfance	125
Nombre de maisons d'assistants maternels (Mam)	4
Nombre d'associations ou entreprises de services à la personne sur le territoire du RPE	2

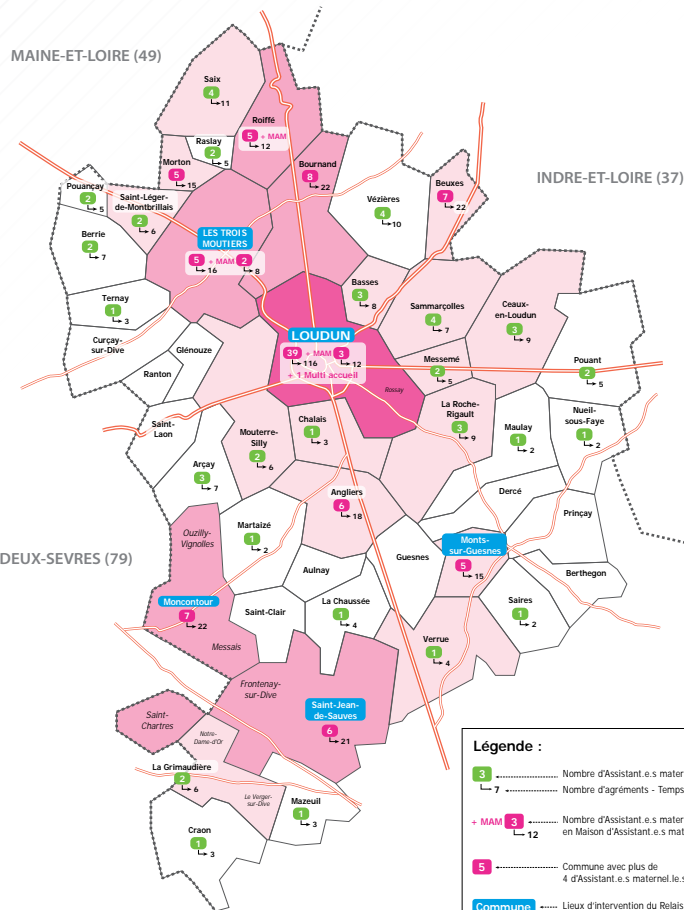
L'itinérance

Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à ces services, le RPE et le LAEP fonctionnent en itinérance dans les communes suivantes :

- LES TROIS-MOUTIERS
(salle du moulin du Gué Sainte-Marie, Route de Moston)
- LOUDUN (Maison de la Petite Enfance, Boulevard Loche et Matras)
- MONCONTOUR (accueil de loisirs, Impasse du Havre)
- MONTS-SUR-GUESNES
(ancienne maison paroissiale, Place Frézeau de la Frézelière)
- SAINT-JEAN-DE-SAUVES
(maison pour tous, 5 bis Place Marcel Chauvineau)

Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance est composé de deux agents : Stéphanie AUBOUR, éducatrice spécialisée et Elodie FARRE, éducatrice de jeunes enfants.



Légende :

- 3 : Nombre d'Assistant.e.s maternel.le.s
- 7 : Nombre d'agrément.s - Temps plein
- + MAM 3 : Nombre d'Assistant.e.s maternel.le.s en Maison d'Assistant.e.s maternel.le.s (MAM)
- 5 : Commune avec plus de 4 d'Assistant.e.s maternel.le.s
- Commune : Lieux d'intervention du Relais Petite Enfance

Nombre de familles avec enfants de 0 à 5 ans : (caf au 31/12/2018)

- > 200
- de 11 à 30
- de 31 à 200
- de 0 à 10

Source : Communauté de Communes du Pays Loudunais - Février 2021

C'est un espace d'information, d'échanges de pratiques professionnelles, de rencontres et d'animations qui s'adresse aux assistants maternels et parents ou futurs parents employeurs.

• Qu'est-ce que le service propose ?

Pour les assistants maternels ou gardes à domicile :

- des ateliers d'éveil avec les enfants pour échanger sur les pratiques professionnelles, rompre son isolement ;
- des informations sur les droits et devoirs (*notamment contrat de travail, réglementation de la profession*) ;
- un accompagnement dans la professionnalisation (*soirées à thème sur le développement du jeune enfant, accès à des formations*) ;
- des informations sur les conditions d'accès et d'exercice du métier.

Pour les parents :

- une information sur les différents modes de garde présents sur le territoire ;
- une information sur les droits et devoirs du particulier employeur (*le contrat de travail, aides financières...*).

Pour les enfants :

- un lieu d'éveil supplémentaire et complémentaire ;
- un lieu de socialisation.

• Le partenariat

Le Relais Petite Enfance travaille en partenariat avec :

- la médiathèque de Loudun ;
- les services communautaires (*lecture publique, enfance-jeunesse, santé*).
- le Multi Accueil de Loudun
- le réseau des responsables de Relais de la Vienne (*particulièrement avec le territoire du nord de la Vienne*)
- l'ensemble des partenaires petite enfance (*PMI, SESSAD-CAMSP...*)

• Fréquentation du Relais Petite Enfance en 2021

Le Relais : lieu d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance

En 2021, 104 familles différentes et 51 assistants maternels différents ont pris contact avec le Relais.

Le Relais est bien identifié par le public, parents-employeurs ou professionnels.

Le Relais : cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

Le Relais Petite Enfance du Pays Loudunais propose de manière hebdomadaire :

- deux ateliers à Loudun,
- un à Trois-Moutiers,
- un à Monts-Sur-Guesnes,
- il propose également un atelier tous les quinze jours à Moncontour en alternance avec Saint-Jean-de-Sauves,

⇒ soit cinq ateliers d'éveil par semaine.

Les plannings d'activités sont envoyés à tous les assistants maternels du territoire et mis en ligne sur le site internet de la CCPL.

L'accueil se fait sur inscriptions (*limitées à cinq professionnels et la responsable*).

36 assistants maternels ont bénéficié de ces temps d'ateliers en 2021. Les ateliers sont très sollicités.

Les parents employeurs sont demandeurs de ces temps collectifs. C'est un atout professionnel supplémentaire que les assistants maternels mettent en relief lors d'un entretien d'embauche.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

• Ouverture au public

Les temps d'accueil sont proposés le mardi de 9h30 à 11h30 et le mercredi matin de 9h30 à 11h30 ou après-midi de 15h à 17h00.

Un planning est établi tous les deux mois. Ce planning est visible sur le site de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et transmis aux partenaires du territoire.

Les accueils sont réalisés tout au long de l'année et la moitié des vacances scolaires sur les mêmes horaires et même jours.

• Objectifs du LAEP

Le LAEP permet de conforter la relation parents-enfants en valorisant le rôle et les compétences des parents. C'est un espace de rencontre, de détente et d'échange.

Il s'agit d'un lieu qui favorise le développement et l'autonomie de l'enfant en permettant la mise en évidence de ses propres compétences.

C'est également un lieu de prévention de l'isolement social.

• Le cadre du LAEP

Le LAEP est un espace convivial mis à disposition des enfants de moins de 6 ans et d'au moins un adulte référent (*parent, grand-parent, assistant familial*). Les futurs parents sont également accueillis.

Ce n'est pas d'un lieu de séparation mais un lieu de rencontres, d'échanges et de découvertes.

Les jeux et activités proposés ont pour but de créer des interactions entre les enfants et les adultes. Différents jeux, de qualité et adaptés à l'âge des enfants, seront donc mis à disposition.

C'est un service souple qui doit être accessible à tous.

La participation est basée sur le volontariat, l'anonymat, la

confidentialité et la gratuité.
 Accusé de réception en préfecture
 N° d'enregistrement : 22_09_177b-DE
 Date de télétransmission : 06/10/2022
 Date de réception préfecture : 06/10/2022

• Accueillants

- M^{me} FARRÉ Élodie, éducatrice de jeunes enfants (*en poste depuis le 21 septembre 2021*), infirmière,
- M^{me} LEMOINE Béatrice, auxiliaire de puériculture.

Les accueillants du LAEP ne se positionnent pas en tant qu'experts. Ils sont présents afin de permettre un accueil bienveillant et favoriser les échanges entre les adultes et les enfants.

L'accompagnant doit garantir de la neutralité du lieu (*confidentialité, anonymat*).

• Fréquentation du Lieu d'Accueil Enfants-Parents en 2021

Les accueils ont été cette année encore perturbés avec un confinement en avril et un changement d'agent (*août/octobre*).

En 2021, 55 accueils ont été réalisés sur l'ensemble du territoire. 34 familles différentes et 46 enfants ont pu bénéficier de ce service.

Perspectives 2022

En 2021 l'accent sera mis de nouveau sur la communication autour du LAEP.

La prestation de service étant soumise au temps d'ouverture au public, il conviendra d'être vigilant au nombre d'accueils proposés au public.

Concernant le Relais Petite Enfance, les partenariats seront poursuivis et renforcés (*SESSAD-CAMSP, lecture publique, PMI...*)

Un accent particulier sera mis sur le départ en formation continue des assistants maternels (*les formations proposées, comment y accéder, le compte formation...*)

Les subventions exceptionnelles

Dans le cadre du dispositif Grandir en milieu rural de la Mutualité Sociale Agricole Poitou, les actions suivantes ont été menées et soutenues financièrement :

- le déploiement du RPE en itinérance ;
- le déploiement du LAEP en itinérance ;
- le pilotage du projet « communication gestuelle associée à la parole » à destination des assistants maternels ;
- le pilotage du projet « l'accueil de l'enfant en situation de handicap » à destination des assistants maternels ;
- le pilotage du projet « lecture accessoirisée » à destination des assistants maternels.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ



Coordinateur CLS :

1 agent à 80% de son temps (0,8 ETP)



Missions et organisation du service

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de coordination dont le but est d'améliorer la promotion de la santé, la prévention, l'accès aux soins et l'accompagnement médico-social pour tous les habitants. Il offre une coordination et un soutien pour valoriser, consolider et créer des dynamiques locales de santé et des partenariats entre différents acteurs du territoire : professionnels de santé, paramédicaux et médico-sociaux, institutions, associations... autour de projets communs pour l'accès aux soins et la bonne santé de tous.

La Communauté de communes du Pays Loudunais (CCPL), l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, la Préfecture de la Vienne, le Conseil Départemental de la Vienne, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Vienne, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Poitou, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vienne et le Groupe Hospitalier Nord Vienne (GHN) ont signé le CLS le 4 avril 2018, **affirmant ainsi leur engagement à travailler ensemble pour renforcer l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé.**

Un poste de coordinateur CLS (0,8 ETP), co-financé ARS/CCPL, assure la mise en place et l'animation du CLS qui se construit autour de groupes de travail thématiques pour encourager le partenariat local, valoriser l'existant et de mettre en place de nouvelles actions autour de projets partagés entre les différents acteurs. De nombreux services de la CCPL sont également investis dans la mise en place ou le portage d'actions directement liées au CLS (*services petite enfance, jeunesse, communication, logistique...*).

Les actions menées en 2021

En 2021 la crise sanitaire a perturbé la mise en œuvre de certaines actions collectives en prévention et promotion de la santé. Les services et partenaires ont su s'adapter au contexte réglementaire afin de proposer à la population des temps d'information et de sensibilisation dans le respect des mesures barrières. Nous nous sommes efforcés de maintenir au mieux le lien avec les professionnels de santé et les acteurs du territoire pour poursuivre la mobilisation autour de projet communs.



Duoday

18 FICHES-ACTIONS

Pour permettre le suivi du CLS et préciser les modalités d'action envisagées, 18 Fiches-actions ont été rédigées. Ci-dessous, le détail des Fiches avec les actions mises en œuvre en 2020.

Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire pour maintenir et développer une offre de soins de premier recours et de proximité

Fiche-action 1 : Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé.

Fiche-action 2 : Favoriser l'interdisciplinarité, l'organisation de l'offre de soins sur le territoire et le développement de la télémédecine et des nouvelles technologies.

Fiche-action 3 : Promouvoir l'activité du Groupe Hospitalier Nord-Vienne site de Loudun.

Les réalisations 2021 :

- Extension de la Maison médicale de Loudun :
 - ⇒ Réunion avec les professionnels de santé sur le projet et l'organisation des travaux.
 - ⇒ Début des travaux : mars 2021.
 - ⇒ Réception de la partie extension de la maison de santé et déménagement des professionnels occupants prévus en juin 2022.
 - ⇒ Suivi de la dernière Phase de restructuration de l'existant et poursuite de l'extension pour une réception finale prévu en décembre 2022.
- Réunion avec les professionnels de santé de Loudun pour la mise à jour du Projet de Santé.
- Réunion avec les professionnels de santé de la maison de santé des Trois-Moutiers.
- CHU site Loudun : renforcement de l'offre de consultations avancées + communication aux généralistes du territoire.

Axe 2 : Améliorer la santé des populations en développant la prévention

ENFANCE ET PARENTALITÉ

Fiche-action 4 : Développer l'accompagnement à la parentalité et l'offre de lieux de sociabilisation pour la petite enfance.

Fiche-action 5 : Favoriser le dépistage et la prise en charge précoce des troubles de la petite enfance et Améliorer l'accès aux soins, la coordination et le suivi des enfants et des jeunes.

➤ **Les réalisations 2021 :**

- Développement des lieux de sociabilisation préscolaire et de soutien à la parentalité : 2 services portés par la CCPL en lien avec le Contrat Enfance Jeunesse de la CAF et la MSA : Prise de compétence communautaire « Petite enfance et soutien à la parentalité », Création du REP intercommunal (*Relais Petite Enfance*), Création d'un LAEP intercommunal (*Lieu d'Accueil Enfants Parents*).

⇒ *Action menée et soutenue financièrement dans le cadre du dispositif grandir en milieu rural de la MSA.*

PRÉVENTION, ÉDUCATION POUR LA SANTÉ

📄 **Fiche-action 6 : Développer les actions d'éducation et de promotion de la santé.**

📄 **Fiche-action 7 : Activité physique - nutrition.**

📄 **Fiche-action 8 : Santé sexuelle, respect de l'individu, prévention.**

➤ **Les réalisations 2021 :**

- **Groupe santé - bien-être à destination des publics fragiles** (*personnes en situation d'isolement social, précarité, inactifs pour des raisons de santé, migrants...*): action partenariale locale (CCPL, MSA, ACLE, CARSAT), développement d'un programme d'ateliers mensuels de prévention (*nutrition, activité physique, hygiène, compétences psychosociales, accès aux droits...*). Les participants sont généralement orientés par les services sociaux ou les associations partenaires. Ce groupe remplit également une fonction de création de lien social.

- **Projet territorial de sensibilisation sur la cybersexualité et la protection de l'image** faisant suite à la mobilisation RP2S porté par l'IREPS en 2020, construction d'un projet constitué d'ateliers en classe et de conférence avec les établissements scolaires secondaires du territoire.

⇒ *Action menée et soutenue financièrement dans le cadre du dispositif grandir en milieu rural de la MSA.*

- **Octobre Rose** : déploiement de Parapluie rose et organisation d'un « Apéro santé rose » organisé en collaboration avec le Centre Régional des Dépistages Organisés Nouvelle Aquitaine et la MSA.



Accusé de réception en préfecture
08/10/2022 09:17:16 DE
Date de télétransmission : 08/10/2022
Date de réception en préfecture : 06/10/2022

Axe 3 : Prévenir et accompagner la perte d'autonomie (personnes âgées et personnes en situation de handicap)

📄 **Fiche-action 9 : Améliorer les représentations, l'anticipation et l'acceptation de la perte d'autonomie.**

📄 **Fiche-action 10 : Développer les actions et réseaux de soutien aux aidants**

📄 **Fiche-action 11 : Favoriser la fluidité des échanges entre professionnels médicaux, paramédicaux et médico-sociaux autour d'un parcours de vie.**

➤ **Les réalisations 2021 :**

Entr'aïdants

- Programme d'activités mensuel aidants/aidés. Portage de l'action et co-organisation avec la MSA Poitou, la plateforme de répit nord vienne et un collectif de partenaires locaux.

Tous Aidants

- Journée exposition avec un spectacle interactif, co-organisation de l'action portée par la Plateforme d'accompagnement et de répit des Aidants Nord Vienne avec la MSA, le Département de la Vienne (*Vienne Autonomie Conseil*), la Plateforme Territoriale d'Appui, l'Accueil de Jour Hélianthé, Malakoff Humanis, France Alzheimer.



Stand sur le marché de Loudun

- Présentation des ressources de soutien et de répit des aidants sur le marché de Loudun.



Axe 4 : Développer la prévention et l'offre de prise en charge en santé mentale à tous les âges

- 📄 **Fiche-action 12** : Sensibiliser professionnels et grand public sur les thématiques de santé mentale.
- 📄 **Fiche-action 13** : Développer les actions d'information et prévention des addictions et des risques suicidaires.
- 📄 **Fiche-action 14** : Développer la transversalité et la coordination entre tous les professionnels accompagnant le parcours de vie d'une personne en situation de trouble de la santé mentale.

➤ Les réalisations 2021 :

- Présentation de la démarche « COM'IN » de **développement des compétences psychosociales** par l'IREPS.
- **Formations Prévention suicide et promotion de la santé mentale** : 1 session de formation sentinelle organisé par MSA en partenariat avec le CH Laborit.
- **Moi(s) sans Tabac** : les actions de sensibilisation se sont limitées dans les établissements scolaires.
- **Participation au DUODAY** : accueil d'un jeune travailleur de l'ESAT dans le service espace naturel de la CCPL pour une journée d'immersion en milieu professionnel ordinaire.

Axe transversal : lutter contre les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé (ISETS)

- 📄 **Fiche-action 15** : Informer et accompagner les habitants dans l'accès aux droits et dans les démarches administratives.
- 📄 **Fiche-action 16** : Favoriser l'amélioration des cadres de vie non adaptés dans une logique écologique, économique et de santé publique.
- 📄 **Fiche-action 17** : Valoriser et renforcer l'offre de mobilité sur le territoire.
- 📄 **Fiche-action 18** : Renforcer le lien social et le pouvoir d'agir des habitants.

➤ Les réalisations 2021 :

Accès aux droits

- **Café présentation de la PASS Mobile de Loudun** organisation d'un temps convivial de présentation des services et de l'équipe de la PASS Mobile de Loudun. Invitation dirigée aux professionnels de santé et partenaires médicaux sociaux.
- Soutien à l'association ACLE qui dispose d'un Point d'accès numérique CAF et d'un conseiller numérique.

Mobilité

- Participation aux groupes de travail portés par la plateforme départementale Mobi'vienne.
- Soutien au Transport solidaire porté par l'association Dynamob.

Environnement / Habitat

- Bien sous mon toit, des clés pour bien se loger : participation à l'organisation du Forum (*stands, ateliers, conférences et un spectacle*). Cet événement avait pour objectif d'aider les habitants à mieux identifier les leviers réglementaires et techniques en matière d'économie d'énergies, de dispositifs d'aides ou de santé publique. L'initiative a été portée par le FSL86 et avec le soutien de la CCPL.

Budget du service coordinateur-CLS

Le budget global pour 2021 s'est élevé à 33 929 €. La dépense principale étant constituée de la rémunération du poste de coordinateur CLS. Les ressources proviennent d'une subvention de l'ARS de 15 000 € pour la coordination et de 3 000 € pour les ateliers prévention santé et le reste de fonds propres de la CCPL.

Perspectives 2022

- Suivi des travaux d'extension et de restructuration de la Maison de santé de Loudun ;
- Poursuite de l'accompagnement des pôles santé ;
- Portage et développement de l'action Entr'aidant (*en partenariat avec la MSA, Vienne Autonomie conseil, la Plateforme de répit...*) ;
- Portage et développement groupe de prévention « Santez-vous bien » à destination des personnes fragiles (*en partenariat avec la MSA, ACLE, CHU site Loudun...*) ;
- Création d'outils de communication sur les ressources santé / social en Loudunais (*à destination du grand public et des professionnels de santé*).
- Préparation du Bilan du CLS, actualisation du diagnostic santé social du Loudunais et travaux de définition d'axes prioritaires pour le renouvellement du CLS en 2023.



SANTÉ-vous bien en Loudunais !

Le CLS est un service de la Communauté de communes du Pays Loudunais qui propose la coordination des partenariats entre professionnels de santé, médico-sociaux, institutions et associations autour de projets communs pour l'amélioration de l'accès aux soins, de la prévention et de la promotion de la santé pour tous les habitants.

Numéro spécial COVID 19 :

Ma santé, mes droits, à qui m'adresser en Loudunais pendant le confinement ?

Ma santé

Médecin généraliste :
Les médecins généralistes poursuivent leur activité et se sont organisés pour être en capacité de recevoir leurs patients en sécurité, en respectant les gestes barrières. Pour limiter les contacts, certains médecins se déplacent à domicile ou proposent des téléconsultations simplifiées (accessibles avec un simple smartphone ou par téléphone).

En cas de symptômes (toux, fièvre...) qui pourraient être ceux du COVID 19 la recommandation nationale est de rester chez soi et contacter son médecin par téléphone avant tout déplacement.

Infirmier(e) libéral(e) :
La plupart des cabinets infirmiers ont suspendu les soins au cabinet mais continuent à travailler à domicile.

Sages-femmes :
Poursuite d'activité en libéral, notamment le suivi de grossesse en cabinet, en téléconsultation ou à domicile suivant les cas.

Les professions paramédicales :
La règle générale est qu'il ne reçoivent plus de patients durant la période de confinement. Pour certaines professions on note un retour partiel de l'activité : certains podologues sur prescription médicale peuvent effectuer des soins urgents, les kinésithérapeutes peuvent dans certains cas poursuivre des soins commencés avant le confinement par téléconsultation...

Urgence Bucco-dentaires :
Numéro départemental : 05 49 41 38 01, 7/7 de 9h à 12h
Seules les urgences sont assurées par 2 cabinets (un sur le secteur nord, un sur le secteur sud).

Il est expressément demandé aux patients de ne pas appeler le centre 15 pour des urgences bucco-dentaires.

ALERTE CORONAVIRUS POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saler sans se servir la main, écrire les entrées

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
Renseignez-vous sur le 0 800 130 000

ALERTE CORONAVIRUS QUE FAIRE FACE AUX PREMIERS SIGNES ?

Les premiers signes de la maladie sont :

Fièvre

Toux

En général, la maladie guérit avec du repos. Si vous ressentez ces premiers signes :

Restez chez vous et évitez de recevoir des visiteurs

Évitez tout contact avec d'autres personnes

Si vous souhaitez des informations, contactez notre coordinatrice **Anne-Claire ALTERIND** (coordinateur.csl@pays-loudunais.fr)









Communauté de Communes du Pays Loudunais

**Édition régulière
d'un bulletin d'information**

PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

CHIFFRES CLÉS

de l'emploi en Pays Loudunais



3 870

SALARIÉS EN 2021

(hors agriculture, administration publique, éducation marchande et salariés à domicile employés par un particulier)



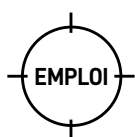
14 755

RECRUTEMENTS EN 2021
(HORS INTÉRIM)

+ 11.1% par rapport à 2020, dont

7,9% D'EMPLOIS DURABLES

(CDD/CDI de + de 6 mois)



6,3% DE CHÔMAGE

Décembre 2021 (7,8% en 2020)

Taux national 2021 : 7,7 %

En 2021, le Pays Loudunais affiche un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale de 1,4 % et une baisse de 1,5 % par rapport à 2020. L'effectif des salariés (*chiffre 2020*) est en baisse de 2,3 % par rapport à 2019. Le nombre des recrutements est en hausse (+11,1 %). Les variations sont dues à la reprise économique après COVID.

Il est à noter que les entreprises du Pays Loudunais ont obtenu en 2021 le plus de financements pour soutenir leur projet de recrutement.

Source ARCOSS - Observatoire Pôle Emploi - zone de Loudun

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Responsable Développement économique, gestion locative et foncière :

1 agent à temps complet (ETP)



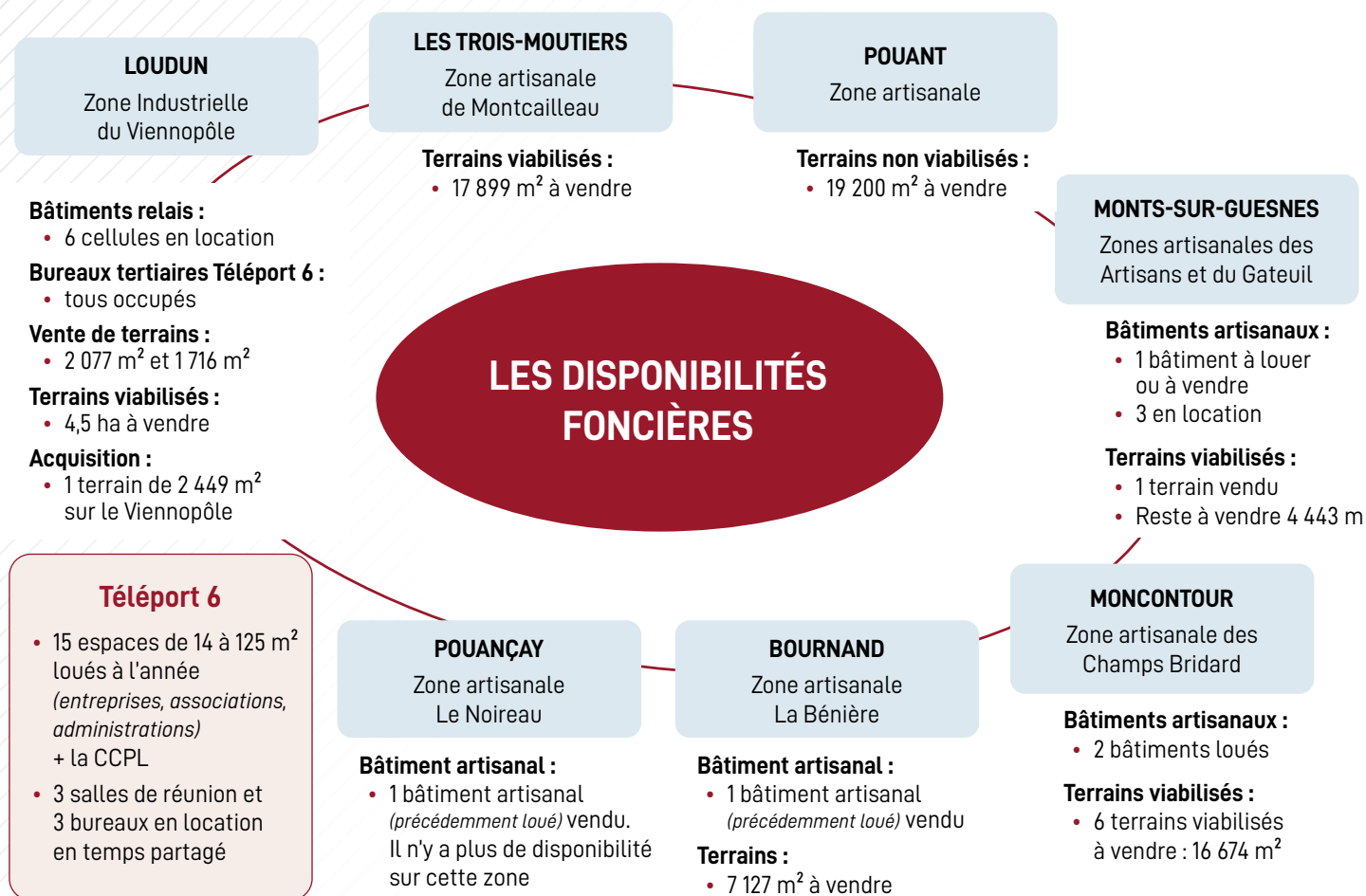
Missions du service

Le service développement économique propose un accompagnement de proximité personnalisé et une offre adaptée de services :

- **Accueil des porteurs de projet**
 - Accompagnement au montage de projet et à la constitution des dossiers.
 - Recherche de solution de financement.
 - Mise en relation avec les partenaires.
 - Prospection foncière et immobilière.
- **Animation économique**
 - Analyse du tissu économique.
 - Promotion du territoire.
 - Participation à des salons.
 - Actions de communication.
 - Animation du réseau, Club des entreprises.
 - Suivi des actions en liens avec les circuits courts.
- **Gestion immobilière**
 - Parc locatif de bâtiments artisanaux et de bureaux.
 - Ventes de terrains et bâtiments à vocation économique.
 - Suivi des projets immobiliers de la CCPL : pépinière d'entreprises, réhabilitation du Centre d'accueil des entreprises et des ateliers relais.

Les zones d'activités et zone industrielle

La Communauté de communes est propriétaire de fonciers viabilisés sur 5 zones artisanales et 1 zone industrielle. La collectivité propose une offre immobilière de location et de vente sur les zones d'activités économique afin de répondre aux demandes d'installation des entreprises sur le territoire.

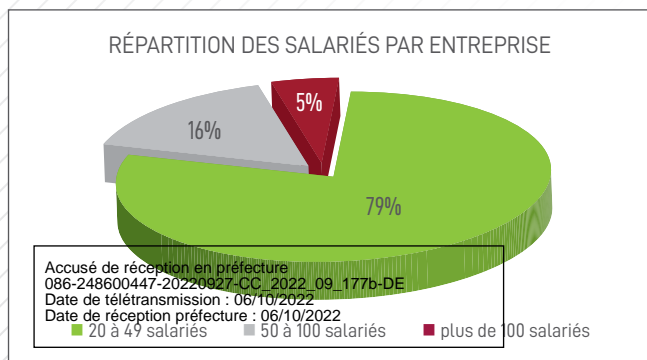


Nombre de salariés dans les entreprises loudunaises

Le nombre de salariés sur le Pays Loudunais connaît une sensible augmentation en 2021.

Effectif estimé par année pour l'ensemble du territoire pour toutes les activités		
2019	2020	2021
6 309	6 106	6 450

Les plus gros employeurs (+ de 100 salariés) sont Leclerc, Elis, Agritubel et Center Parcs (hors établissements publics).



GESTION LOCATIVE 2020

Vente
Bâtiments : Loudun : 1 bâtiment industriel de 500m² sur terrain de 2 770 m².
Terrains : ZA Loudun : 6 971 m²

Évolution des entreprises entre 2020 et 2021

Source INSEE Répertoire SIRENE	2021	2020
Entreprises immatriculées	2 936	2 814
Créations d'entreprises	219	154
Cessations d'activités	149	86
Total	+70	+68

Le service développement économique a reçu 12 personnes en 2021, 7 personnes pour des projets de création/reprise d'activité, et 5 personnes pour des projets de développement. La diminution des RDV pour la création/reprise d'activités s'explique par le fait que les porteurs de projet sont désormais prioritairement orientés vers les chambres consulaires, passage obligatoire pour déposer les dossiers de demandes d'aides régionales.

Le projet de reprise du restaurant de la Maison de Pays s'est concrétisé en 2021 avec l'engagement du porteur de projet validé par le Conseil Communautaire. L'ouverture est prévue en 2022 après une phase importante de travaux.

Les aides aux entreprises

INITIATIVE VIENNE		AIDES RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE (SRDEII)		Dispositif d'aide aux TPE - CCPL
Prêt 0%	Sub'Emploi	TPE	INDUSTRIES	
1 entreprise financée pour une reprise	2 subventions Sub'Emploi accordées	Création : 3 dossiers : 11 000 €	Soutien régional sur l'innovation, le plan de formation de salariés, conseils, investissement, accompagnement à la transformation des entreprises adaptées	0 entreprises soutenues en 2021
0 prêts d'honneurs		Transmission/reprise : 1 dossier : 6 000 €	355 815,86 euros pour 3 entreprises soutenues	
2 emplois directs	2 emplois créés	Développement : 1 dossier : 30 000 €		
20 000 euros de prêts 0% pour 351 000 euros de prêts bancaires associés		Total : 47 000 euros attribués aux TPE		

Étude des circuits courts

La formation dispensée par l'AFIPAR s'est faite en 2021 en partenariat avec le Thouarsais. Une personne, porteuse d'un projet « circuit court » a participé à cette formation co-financée par la Communauté de communes. Mise en place d'un dispositif d'aide à la réalisation d'études de faisabilité en lien avec les circuits courts. Subvention est à hauteur de 20% du montant des études plafonnée à 10 000 euros (*Fonds propre CCPL*).



Étude sur l'immobilier d'entreprises

La Communauté de communes a mandaté les Cabinet Praxidev et AMOFI pour mener une étude sur son immobilier d'entreprises. Le rendu de l'étude s'est fait fin 2021. Le but, à terme, étant de structurer l'offre immobilière de la CCPL et de répondre au plus près des demandes des entreprises. L'étude portait sur le Téléport 6, le Centre d'Accueil pour entreprises, les bâtiments relais et l'espace formation.

Territoires d'industrie

L'étude prospective commandée par le Territoire d'Industrie Nord Poitou, dont fait partie la Communauté de communes, a été terminée par l'Université de Poitiers fin 2021. Une restitution des conclusions se fera en 2022.



Mise en place de la subvention « Sub'Emploi »

En partenariat avec Initiative Vienne, la Communauté de communes a mis en place le dispositif Sub'Emploi. Il s'agit d'une subvention de 2 000 euros par emploi créé, attribuée à toutes personnes ayant reçu le prêt 0% d'Initiative Vienne (*création d'emploi en CDI d'au moins 6 mois*). Financement de ce dispositif 100% CCPL.



Perspectives 2022

- Continuité du dispositif d'aide aux Très Petites Entreprises (*financement 100 % CCPL*) destinée à soutenir financièrement les travaux de rénovation, d'aménagement, d'amélioration et de modernisation de l'outil de travail des commerçants, artisans et entreprises de services du territoire (*éligibilité et montant en fonction du règlement du dispositif*).
- Accompagnement des projets en lien avec les circuits courts et suivi des études de faisabilité lancées en 2022.
- Territoire d'Industrie Nord Poitou : réflexion sur la mise en place d'actions communes.
- Étude sur l'extension du Viennoépôle pour l'implantation des entreprises en développement.
- Suite au rendu de l'étude sur l'immobilier d'entreprises, lancement de l'étude de programmation pour la construction de nouveaux ateliers relais et la restructuration du Centre d'Accueil pour entreprises. Finalisation de l'acquisition du terrain appartenant à l'entreprise Soldive pour réaliser le projet de construction d'une pépinière d'entreprises.
- Recrutement d'un Directeur du service développement économique.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220927-CC_2022_09_177b-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

OFFICE DE TOURISME DU PAYS LOUDUNAIS



Responsable de l'Office de tourisme :
1 agent à temps complet (ETP)

Agents de l'Office de tourisme :
8 agents, représentant 5,9 ETP



> MISSIONS DU SERVICE

Assurer la promotion du territoire

- Mettre en place une relation avec chaque prestataire touristique
- Connaître l'offre touristique du territoire et des alentours
- Participer à des salons touristiques et événementiels
- Mener des actions de communication

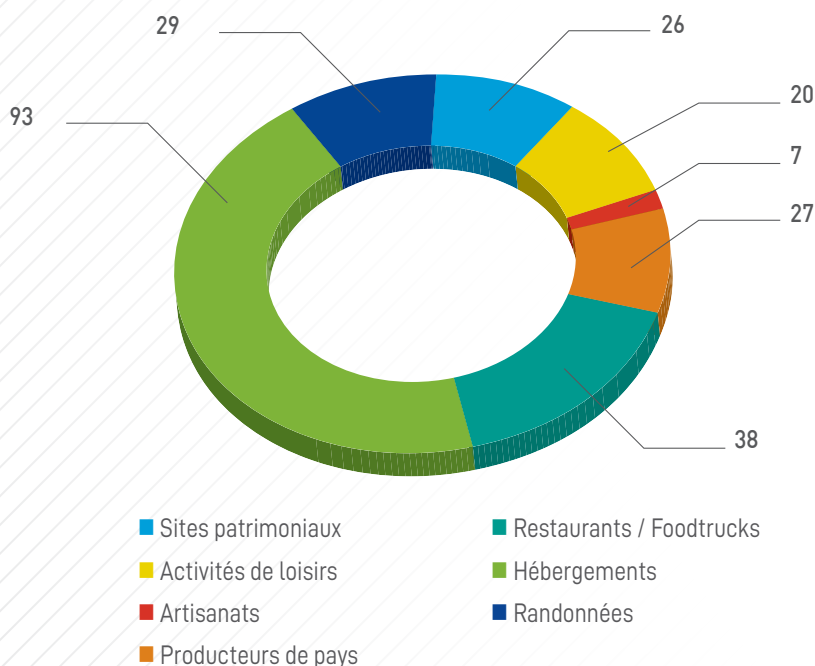
Assurer l'accueil des clients

- Accueil personnalisé et conseil en séjour adapté
- Inciter le client à rester sur le territoire

Développer l'offre touristique

- Développer les partenariats (ACAP, Région, Territoires voisins...)
- Travailler avec les prestataires en ateliers thématiques
- Développer les animations

L'OFFRE TOURISTIQUE EN LOUDUNAIS



214 prestataires adhérents en 2020 contre 211 en 2021.

37,9% de l'offre est représentée par les **sorties** (sites touristiques, randonnées, activités, producteurs et artisanat) contre 46,7% en 2020.

44% de l'offre touristique sur le Loudunais est composée d'**hébergements** contre 35% en 2020.

18% de l'offre est une offre de **restauration** qui reste stable par rapport à 2020.

On note une augmentation de l'offre d'hébergement sur le territoire avec l'ouverture de 138 hébergements toutes catégories ouverts en 2021 (95 meublés/5 hôtels/34 chambres d'hôtes/3 campings/1 résidence de tourisme)

Les principaux projets 2021 :

Voici les principaux qui ont pu voir le jour :

- Lancement de l'étude d'usages pour un lieu d'accueil et de promotion du territoire
- Parcours Terra Aventure à Guesnes / Monts-sur-Guesnes
- Diagnostic des besoins de découverte du Loudunais
- Date de réception préfecture : 06/10/2022
- Création d'une offre familiale sur la thématique de l'œnotourisme

Perspectives 2022

- Modernisation du sentier du Pé de Jojo
- Lancement de l'étude de Pré-programmation sur le lieu d'accueil et de promotion du territoire
- Stratégie touristique
- Étude de positionnement de la Dive avec le Saumurois et le Thouarsais

> LES INDICATEURS DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS LOUDUNAIS

Indicateurs touristiques



6 660 VISITEURS accueillis en 2021

+41 % par rapport à 2020

Cette augmentation s'explique par la reprise d'activités de la clientèle sur le territoire. Les visiteurs ont eu l'envie de sortir avec particulièrement un retour aux sources et à la nature. En 2021, nous avons accueilli comme il avait été prévu une clientèle française de proximité (*environ les ¾ des personnes accueillies en présentiel*).

L'accueil « Hors les murs » a connu un vif succès auprès des personnes accueillies chez nos prestataires.



734 797 NUITÉES en 2021 (dont 687 005 nuitées au Center Parcs)

+19,25 % par rapport à 2019

L'année 2021 a connu un essor du nombre de nuitées sur le territoire dû à la reprise de l'activité touristique.

En 2021, l'Office de tourisme du Pays Loudunais a accompagné les hébergeurs dans la qualification de leur offre (*5 classements ont été effectués en 2021 contre 7 en 2020*).

11 DATES D'ANIMATIONS (*Secrets de Pays, Invitations des vigneron, VVR et JEP*) contre 6 en 2020, sans compter les visites guidées individuelles et groupes : 6 dont 3 visites décalées.



- 106 personnes aux Secrets de Pays ;
- 551 personnes aux Invitations des vigneron ;
- 430 personnes aux Vignes Vins Randos ;
- 0 personnes aux Journées Européennes du Patrimoine (*conditions météorologiques peu favorables*).

1109,50€ DE RECETTE **+30 points par rapport à 2020**

Cette augmentation s'explique par la hausse de fréquentation de l'Office de tourisme sur la saison 2021.



Accusé de réception en préfecture : 436-2486044-2022-027-SC_2022_09-1470-DL
Date de validation : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Indicateurs administratifs

0 LANCEMENT DE SAISON (du fait de la crise sanitaire)

4 CONSEILS D'EXPLOITATION

7 ATELIERS CO-TRAVAIL avec les prestataires

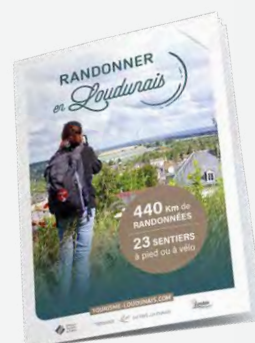
Indicateurs communication



5 000 NOUVEAUTÉS TOURISTIQUES en complément du guide touristique édité en 2020.

1 000 TOPOGUIDES de randonnées

1 000 DÉPLIANTS des Journées Européennes du Patrimoine



PÔLE PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

GESTION DES DÉCHETS



Directeur des Services Techniques :
1 agent à temps complet (ETP)

Agents des Services Techniques :
30 agents, représentant 27,86 ETP

La Communauté de communes du Pays Loudunais exerce la compétence collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés depuis le 1^{er} janvier 1993. Ce service est composé de :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets d'activités économiques assimilés, en porte à porte ;
- la collecte des emballages ménagers recyclables, en porte à porte ;
- la collecte des points d'apport volontaire pour les papiers et le verre ;
- la gestion des 5 déchèteries du territoire.

Le service de collecte en porte à porte a été assuré pendant toute la période de crise sanitaire. Après une courte fermeture, la Communauté de communes a réouvert les déchèteries au plus tôt pour maintenir un service de qualité aux usagers.



9 843 TONNES
de déchets (gravats compris)

ont été apportées en déchèterie soit une forte hausse par rapport à 2020.



4 643
TONNES
d'Ordures Ménagères
Résiduelles (OMR)

ont été collectées soit une
constance par rapport à 2020.

2 958 TONNES
de déchets recyclables dont



1147 TONNES
d'emballages recyclables

en augmentation de 25 % depuis l'extension des consignes de tri.



1239 TONNES
de verres

les tonnages stagnent ces dernières années.

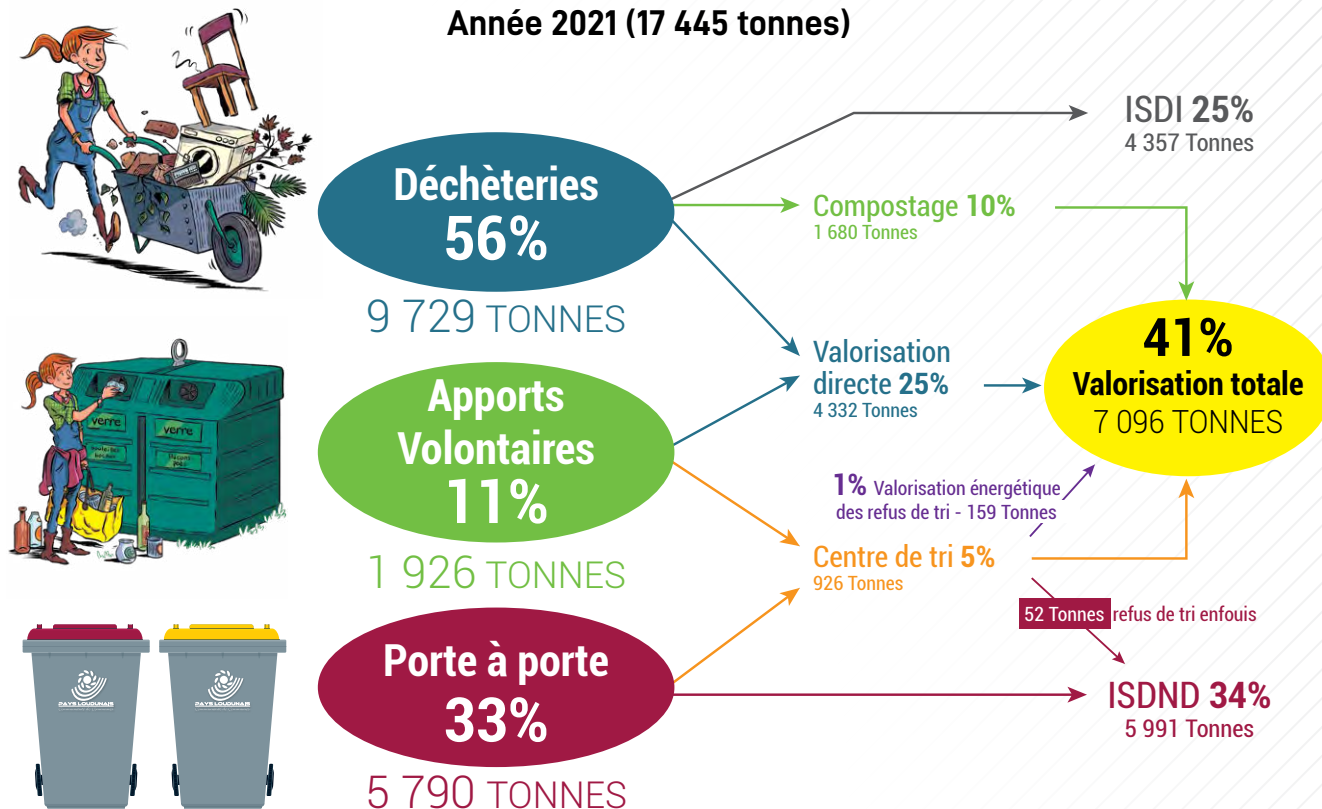


572 TONNES
de papiers

une forte hausse par rapport à 2020 qui s'explique principalement par la reprise de la collecte des papiers assimilés avec les établissements scolaires.

Synoptique des déchets traités en 2021

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS Année 2021 (17 445 tonnes)



*ISDI : Installations de stockage de déchets Inertes / *ISDND : Installations de stockage de déchets non dangereux.

Évolution de la production de déchets depuis 6 ans

Flux (en tonnes)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ordures Ménagères	5 155	5 130	4 700	4 695	4 550	4 643
Emballages recyclables	841	862	995	1 065	1 075	1 147
Verre	1 065	1 059	1 110	1 127	1 158	1 239
Papiers	422	421	465	552	461	573
Déchèterie	9 958	9 608	8 877	8 862	8 630	9 843
Total	17 441	17 080	16 146	16 301	15 874	17 445

Pour rappel, l'un des objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte est d'être sous la barre des 14 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés en 2020.

Comparaison de production des déchets de la C.C.P.L. avec le reste du territoire :

En kg/hab./an	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages Ménagers Recyclables	Apports en déchèterie	Total
C.C.P.L. (2021)	184	117	217	518
Département (2019)	201	89	303	593
RD (2021)	243	96	332	671

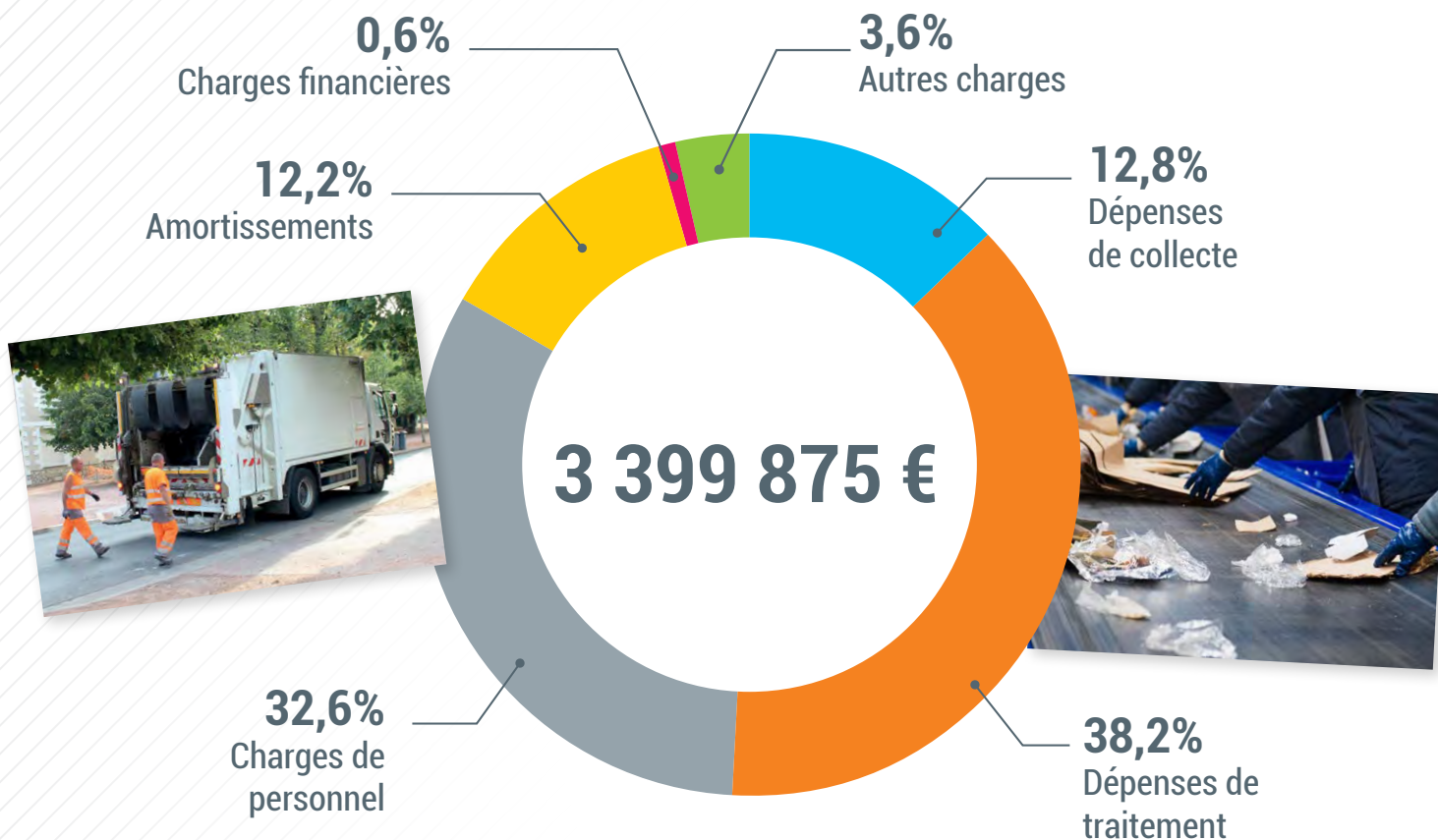
Accusé de réception en préfecture
0361248600447-20220927-CC_2022_09_177b-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Les indicateurs financiers

LES DÉPENSES

Elles s'élèvent à 3 399 875 € TTC et regroupent les charges de personnel ainsi que les coûts de collecte et de traitement. Elles sont réparties comme suit :

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2020



Les actions menées en 2018 (*optimisation de la collecte, extension des consignes de tri, contrôle d'accès en déchèterie, collecte des papiers assimilés...*) ont permis au Pôle Déchets de mieux maîtriser ses coûts et de baisser le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (*T.E.O.M.*), pour les communes de moins de 2 000 habitants. C'est un souhait unanime des élus lors du vote en conseil communautaire du 22 mars 2017 (*délibération n°2017-3-40*).

Coût du service pour les différents flux

Le coût du service correspond au coût complet du flux, déduit des aides perçues et additionné des charges de T.V.A.

En € TTC par tonne	Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets Ménagers Recyclables*	Gestion des déchèteries	Total
Coût du service	250,51 € TTC	31,41 € TTC	95,54 € TTC	377,46 € TTC

* Les Déchets Ménagers Recyclables correspondent à l'ensemble des emballages recyclables, du verre et des papiers.
 Accusé de réception en préfecture
 086-248600447-20220927-CC_2022_09_177b-DE
 Date de télétransmission : 06/10/2022
 Date de réception préfecture : 06/10/2022

Évolution des coûts pour les 7 dernières années

En € TTC	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses	2 621 245,87 €	2 716 782,99 €	2 724 618,23 €	2 707 685,58 €	2 864 693,49 €	3 091 324,00 €	3 399 875,00 €

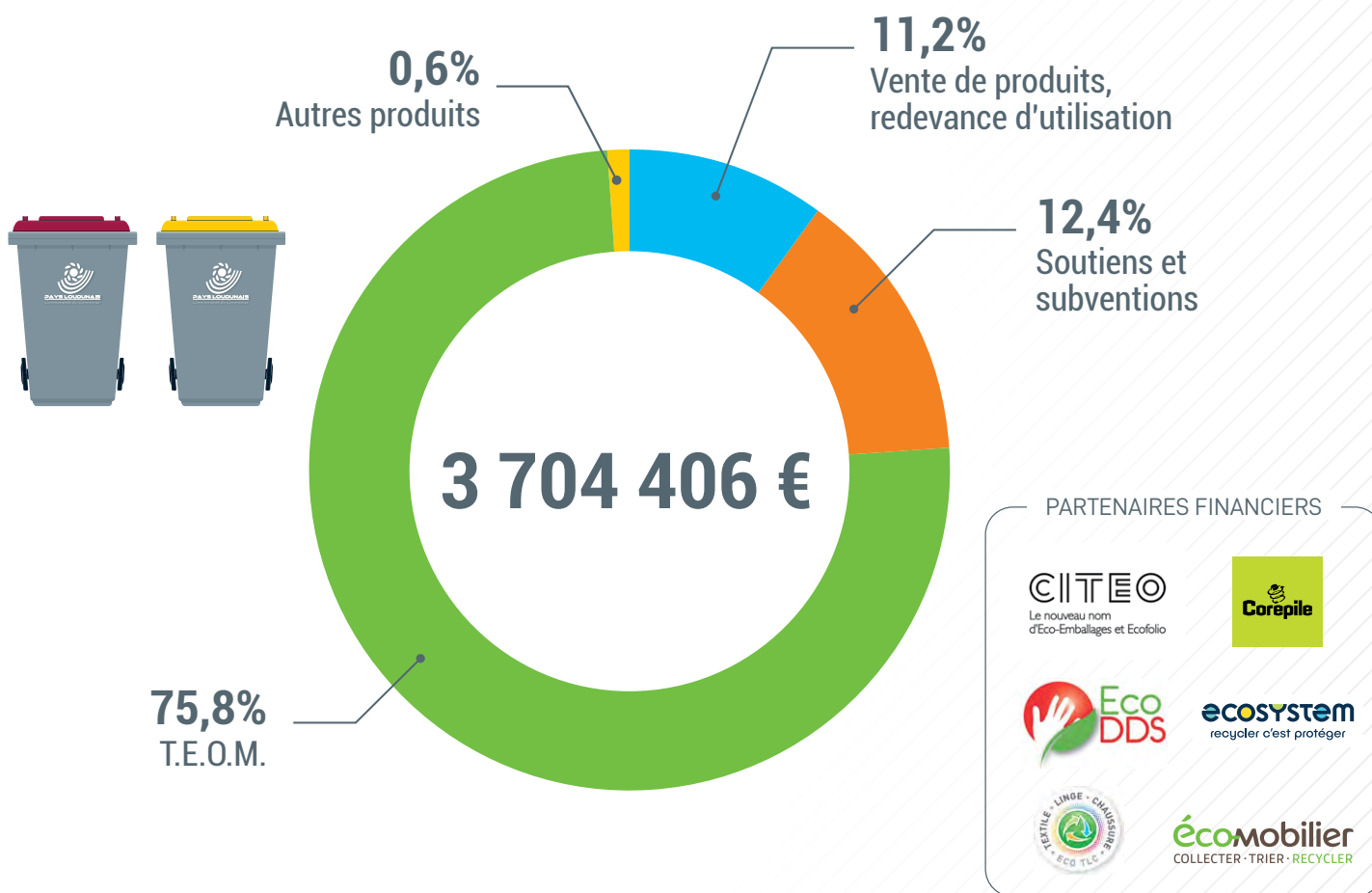
Les dépenses ont augmenté par rapport à 2020 suite à la hausse des coûts de collecte et de traitement ainsi que de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.).

L'objectif pour la C.C.P.L. est d'améliorer sa maîtrise des coûts en mettant en place des actions de prévention des déchets et d'optimisation du service (Tarification Incitative, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés...).

LES RECETTES

Elles sont de 3 704 406 € TTC, en légère hausse par rapport à 2020. Les recettes sont réparties comme suit :

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2020



Évolution des recettes depuis les 7 dernières années

En € TTC	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes	3 270 820 €	3 253 536 €	3 346 204 €	3 083 585 €	3 326 387 €	3 280 412 €	3 704 406 €

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220927-CC_2022_09_177b-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

La compétence GEMAPI est exercée par la Communauté de communes du Pays Loudunais depuis le 1er janvier 2018 selon les modalités suivantes :

- Compétence transférée pour une part à 3 syndicats :
 - Le syndicat intercommunal des bassins du Négron et du Saint-Mexme
 - Le syndicat mixte de la Manse étendu
 - Le SIVU de la Vallée de la Dive
- Compétence exercée par le Syndicat Mixte Vienne et Affluents par le biais d'une convention (*bassin de l'Envigne, communes concernées : Saires et Verrue*).
- Compétence exercée en régie directe pour les communes de l'ancien SIVOM de la région des Trois-Moutiers en attendant la création du syndicat du bassin du Thouet dont le périmètre intégrera ces communes (*bassin de la Dive*).

Missions exercées en 2021

Suivi administratif de la compétence.

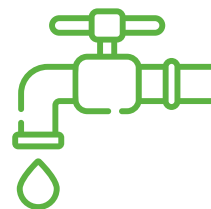
- **Bassin du Thouet :**
participation aux réunions Comité de pilotage et Groupe de travail pour l'élaboration du syndicat.
- **Bassin de la Vienne :**
participation aux comités de pilotage, préfiguration du SAGE.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (*Loi NOTRe*), la compétence Eau a été transférée à la Communauté de communes du Pays Loudunais (*CCPL*) à compter du 1^{er} janvier 2018 et la compétence Assainissement a été transférée à la CCPL à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les élus communautaires ont décidé de déléguer l'exercice de ces compétences à deux syndicats :

Eaux de Vienne-Siveer pour l'ensemble des communes du territoire à l'exception d'une partie de la commune de Pouant, desservie par le syndicat d'assainissement S.I.A.E.P. du Richelais.



SERVICES TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX

> GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage est devenue une compétence communautaire obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 (Loi NOTRe).

Le transfert de compétence a été opéré entre la commune de Loudun et la Communauté de communes. Cette dernière a donc repris la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage La Roche Plumeau située sur la commune de Loudun en régie directe au 1^{er} janvier 2018.

L'aire d'accueil est composée comme suit :

Nom et adresse de l'aire		Commodités	
Nom de l'aire :	Aire d'accueil La Roche Plumeau	Distance du bourg le plus proche :	1500 m
Adresse :	La Roche Plumeau - RD 14 86200 LOUDUN	Écoles :	500 m
		Commerces :	1000 m
		Hôpital :	800 m
Encadrement assuré par le gestionnaire avec passage tous les jours		Nombre de places de caravanes :	18
Accompagnement social : CCAS de Loudun		Nombre d'emplacements :	6
Règlement intérieur : oui			
Durée de séjour autorisé : 1 mois renouvelable 2 fois		Télégestion :	Oui

Équipements		Tarifs	
Espaces verts	Oui	Montant du droit de place	Gratuit
Nombre de WC	1 WC par emplacement	Montant de la caution	100€
Nombre de douches	1 douche par emplacement et un équipement pour personnes à mobilité réduite	Avance sur consommation fluides	Oui : 5€
Nombre de bornes à eau	2 bornes à eau par emplacement	Modalités facturation d'électricité	Selon la consommation : 0,17 €/Kwh
Nombre de bornes électriques	2 bornes électriques par emplacement	Modalités de facturation d'eau	Selon la consommation : 2,5 €/m ³
Service d'entretien	1 passage par semaine et un après chaque départ	Divers : (pénalités, infractions au règlement intérieur...)	100 €
Service de ramassage d'ordures ménagères	1 passage par semaine		
Type de revêtement	bitume		

Organisation du service

Plusieurs services interviennent dans la gestion de l'aire :

- **Service technique** : gestion quotidien, relations usagers, régie, entretien ;
- **Service espaces verts** : entretien ;
- **Service administratif** : régie, suivi administratif, relation avec les partenaires (*Préfecture, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Caisse d'Allocations Familiales*).

En 2021, deux fermetures de l'aire d'accueil ont été organisées : du 08/02 au 15/02 et du 09/07 au 02/08 afin de procéder à un nettoyage complet et aux réparations nécessaires.

Une attention particulière a été apportée aux usagers de l'aire au regard du contexte sanitaire. Les agents ont relayé les consignes sanitaires aux occupants (*gestes barrières, informations sur les règles de confinement, fonctionnement des attestations de déplacement, etc.*). Le dialogue était plus que jamais privilégié afin de rester à l'écoute des besoins des usagers et veiller à leur bonne santé.

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220927-CC_2022_09_177b-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Taux d'occupation de l'aire d'accueil

Mois	Taux d'occupation mensuel
Janvier	100%
Février	68% (fermeture 7 jours)
Mars	83%
Avril	73%
Mai	36%
Juin	69%
Juillet	24% (fermeture 23 jours)
Août	86% (fermeture 1 jour)
Septembre	92%
Octobre	63%
Novembre	89%
Décembre	100%

74% D'OCCUPATION
(TAUX MOYEN ANNUEL)

> ENTRETIEN, OPTIMISATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI



Responsable des travaux en régies :
1 agent à temps complet

Agents d'entretien :
3 agents, représentant 2,80 ETP

Les missions

- Maintien des conditions optimales d'utilisation du patrimoine bâti (*entretien et maintenance des bâtiments de la collectivité*).
- Maintien ou mises en conformité réglementaire des bâtiments (*sécurité incendie, sécurité des travailleurs, accessibilités des personnes à mobilité réduite...*).
- Améliorations constructives et fonctionnelles des bâtiments existants (*aménagement des locaux, amélioration thermique des bâtiments, renouvellement d'équipements techniques...*).
- Pilotage d'études et conduite d'opérations pour les projets neufs et structurants.

La gestion du patrimoine existant

Le patrimoine existant de la Communauté de communes du Pays Loudunais se compose de :

- 1 siège administratif ;
- 5 maisons de santé ;
- 5 déchèteries ;
- 1 centre de transit de déchets ménagers ;
- 1 aire d'accueil des gens du voyage ;
- bâtiments à vocation Economique (*ateliers relais, centre d'accueil pour entreprises*) ;
- 1 atelier technique Intercommunal.

L'entretien préventif et curatif

Il s'agit de l'entretien général des bâtiments à savoir : la maintenance des équipements techniques, les réparations, les vérifications obligatoires et le gros entretien (*peinture, étanchéité*).

Les interventions sur les sites sont déléguées aux entreprises dans le cadre de contrats d'entretiens ou réalisées en interne par une équipe régie composée de 3 agents polyvalents qui répond aux demandes urgentes de premier niveau (*petits entretiens, plomberie, peinture...*).

Actions réalisées en 2021

- Mobilisation du service maintenance et nettoyage pour la désinfection des bâtiments communautaires.
- Travaux de remplacement du système de chauffage-rafraîchissement du plateau 3 au téléport 6.
- Travaux de rénovation énergétique de bâtiments communautaires avec passage à l'éclairage LED du téléport 6.
- Démarrage des travaux d'extension et de restructuration de la Maison de santé de Loudun.
- Préparation technique et logistique pour les manifestations « Proxi'Loisirs », « Vigne Vin Rando », « L'invitation des

Vignerons du Pays Loudunais ».
Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220927-CC_2022_09_177b-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Projets 2021

Extension de la maison de santé de Loudun

- Livraison de la phase 1 « extension » avec déménagement des professionnels de santé de la Maison de Santé en juillet.

Travaux de réhabilitation et de réaménagement du restaurant

- Démarrage des travaux au printemps 2022.

Réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communautaires

> ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL (*gestion forestière, sentiers de randonnées...*)



Chef de service :
1 agent à temps complet

Agents des espaces verts :
4 agents et 1 apprenti à temps complet

Les missions

- Entretien des sentiers de randonnée pédestre, des sentiers d'interprétations (*aménagement, entretien, sécurité, signalétique et balisage*) ;
- Gestion des espaces naturels de la propriété de la Communauté de Communes ;
- Restauration et entretien des sources ;
- Travaux d'entretien des espaces communautaires ;
- Gestion forestière.

Actions réalisées en 2021

- Appui technique pour les manifestations, création et aménagement de décor végétal pour le service tourisme ;
- Entretien des sentiers d'interprétations (*Ligne verte, Pé de Jojo, sentes de Fondoire, sentes de la Dive*), des collections de vignes, d'amandiers et des sources ;
- Pose de mobilier et de signalétique pour la mise en valeur de sites touristiques (*Ranton, Curçay-sur-Dive*) ;
- Entretien des espaces verts des sites et bâtiments communautaires (*zones d'activités économiques, aire de repos de la Briande et Maison de Pays, aire d'accueil des gens du voyage, Maison de l'Acadie...*) ;
- Gestion forestière avec vente de bois et entretien des chemins
- Accompagnement technique à la création d'un espace naturel sensible départemental dans la forêt de Beaumont (*Monts-sur-Guesnes*).

> VALORISATION DU PATRIMOINE DE PAYS



Chef de projet - Animateur :

1 agent à temps complet

5 agents techniques sous la houlette de Jacky OUVRARD qui répartissent leur emploi du temps entre les missions et opérations précitées et la gestion des espaces verts liés à nos autres missions : zone industrielle / développement économique / gestion du patrimoine de la CCPL telles que la Maison de Pays, les zones artisanales...

Sauvegarder et valoriser le patrimoine de pays et le patrimoine naturel

Patrimoine néolithique – partenariat CCPL / Ville de Loudun

Accompagnement des projets scientifiques menés par les archéologues.

- Accueil des fouilles archéologiques d'août 2021 à Saint-Léger-de-Montbrillais – visite de restitution élus et partenaires.
- Accueil d'une session lithique de trois jours au musée de Loudun – mise à disposition d'une collection inédite de colliers en schiste – études des collections.
- 1 nouveau site mégalithique entretenu par les agents (19 sites au total).
- 4 nouvelles collections découvertes et inventoriées (79 collections au total depuis 2015).
- 12 nouveaux sites à silex découverts et inventoriés en 2021 suite aux prospections pédestres – remise des bilans à la DRAC.

Animation du comité de pilotage autour du projet de restauration du dolmen de Chante-Brault IV : choix du maître d'œuvre pour mener à bien la restauration du monument. Réception des propositions budgétaires du maître d'œuvre pour la restauration Dolmen Chante-Brault IV.

Finalisation des maquettes pédagogiques (*projet important de médiation auprès des publics scolaires*), projet collectif porté par les trois territoires néolithiques. Prise en charge du dossier à la suite du départ de Marie Haquet.

Rédaction des bilans PCR 2021 – coordination de l'axe inventaire et médiation – PCR Vincent ARD (*CNRS Toulouse*).

Odyssée blanche – mise en valeur des sources

21 sites entretenus chaque année par les agents services extérieurs. Aucun nouvel aménagement en 2021.

Au total, à la fin du programme décennal, une vingtaine de sources loudunaises sont restaurées et aménagées. Les premiers aménagements d'accueil du public ont déjà été réalisés sur les principales sources : bancs, tables de pique-nique.

En 2021, réalisation de l'étude de signalisation routière, avec le partenariat étroit du service routes du Département et les communes concernées.

Les panneaux seront installés fin 2022 – 50 panneaux programmés. Cette opération permettra aux visiteurs de se rendre sur les différents sites et de découvrir l'intérêt des aménagements. En 2023, un dépliant et des panneaux didactiques installés sur site viendront compléter le dispositif de promotion de cette opération inédite à l'échelle du pays.

Diversifier l'offre touristique en créant un réseau de sentiers aménagés

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220927-CC_2022_09_177b-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

- Entretien du balisage par les agents : deux passages des équipes en 2021.

- En 2021, amélioration de l'aspect paysager avec un programme de plantation d'amandiers en lien avec le syndicat viticole local (*100 amandiers implantés sur diverses communes de l'appellation Saumur Vienne*).

Sentiers pédestres

- 20 sentiers pédestres créés depuis 2010 : 500 km environ de sentiers balisés traversant le territoire de 30 communes. Entretien des balises directionnelles par les agents (*un passage annuel environ 20 jours agent*). Partenariat avec les communes qui gèrent le broyage des chemins.
- Dépliant promotionnel géré par le service Tourisme.
 - ⇒ Territoire Loudunais bien couvert par le réseau et accueil possible de publics tout niveau avec des itinéraires aux distances variées,
 - ⇒ Pratique régulière des randonneurs sur la majorité des circuits.
- Le balisage est difficile à maintenir sur une année complète car les communes ont du mal à faire remonter les infos lorsque des balises sont défectueuses. Partenariat commune/CCPL à améliorer.
- Des demandes de nouveaux sentiers ont été enregistrées et validées dans le principe (*5 nouveaux circuits pour quatre nouvelles communes – sélection des itinéraires opérée en 2021 avec les élus des communes – balisage prévu en 2022 et promotion au printemps 2023 (nouveaux dépliants avec service tourisme)*).

Sentiers de découverte et d'interprétation

- 72 km au total pour 4 sites :
 - Ligne verte : 14 km cyclo, équestre, pédestre
 - Pé de Jojo : 3 km – pédestre
 - Sentes de Fondoire : 5 km – pédestre
 - Sente Divine : 50 km – pédestre, équestre
- Implication forte du service extérieur : estimation de 145 à 160 jours agent pour le seul entretien annuel
- Création et entretien des mobiliers et du cheminement.
- Le vieillissement des supports (*entre 10 et 20 ans*) et le manque de renouvellement des aménagements a conduit à mettre sur pied un groupe de travail en 2021. L'audit a été lancé par le service tourisme – le premier site du Pé de Jojo a été visité par le comité de pilotage. Tous les sentiers de découverte seront étudiés d'ici à fin 2022.

Améliorer le cadre de vie, renforcer la biodiversité

Odyssée verte – plantation d'arbres et de haies, opérations unanimement saluées par les bénéficiaires élus ou particuliers.

En 2021, le programme et la méthodologie de l'Odyssée Verte a évolué grâce à la mise en place du Plan ARBRES du Département de la Vienne. La CCPL met son agent à disposition des communes qui souhaitent intégrer le dispositif : ainsi, conduite de 15 opérations de plantation en 2021 ce qui correspond à environ 15 000 arbres implantés (*haies, bois et vergers*).

7 communes concernées : tous les schémas techniques ont été transmis aux services instructeurs (*Benoît Mouroux*) - expertise pour l'établissement des schémas techniques, la préparation des plantations et l'encadrement des chantiers

Pas d'impact sur les équipes techniques - les communes gèrent en direct.

Création et entretien de conservatoires fruitiers

- Les Treilles de la Reine Blanche - collection de vieux cépages traditionnels sur un terrain de 0,5 ha appartenant à la commune de Curçay-sur-Dive
 - ⇒ Aménagement et site très prisés par les touristes et habitants - investissement modeste
 - ⇒ Entretien régulier - pas d'aménagement spécifique en dehors de l'installation des mobiliers du point de vue
 - ⇒ Fête des vendanges - participation par le biais de visites commentées
 - ⇒ Partenariat avec des pépiniéristes spécialisés (*Mercier à Vix - 85*) avec lequel nous avons établi une convention. Cela a conduit en 2021 à la livraison gratuite et à l'installation dans la collection de 120 nouveaux plants greffés - le but était de remplacer les plants qui ne supportent pas le calcaire.
- L'amanderaie de Bel Air - collection d'amandiers régionaux sur un terrain CCPL situé sur la commune de Chalais, environ 2 hectares au total. Près de 300 amandiers et 120 variétés installés.
 - ⇒ Projet encouragé et salué par le Conservatoire d'Aquitaine (*Montesquieu - 47*) et l'INRA d'Avigno.
 - ⇒ Accueil prévu sur site à l'horizon 2023-2025.
 - ⇒ En 2021, continuité de l'installation de variétés régionales - une cinquantaine d'arbres greffés par le pépiniériste Charles Gaignard et entretien de la collection par nos équipes.
 - ⇒ Choix d'un arbre pour constituer le totem d'entrée - arbre à sculpter qui sera transporté et installé puis sculpté en 2022.

Gestion forestière

- Missions : valorisation du capital forestier CCPL et maintien de la biodiversité sur le massif forestier de Scévollés.
- Volet économique : vente de bois (*chauffage et œuvre*) utilisation de la ressource locale pour aménagements internes CCPL (*de moins en moins de produits à réaliser + accueil du public sur le Sentes de Fondoire*).
- Pas de travaux notoires en 2021 - la gestion d'une année classique avec un solde positif grâce à la vente du bois de chauffage (*malgré une tendance à la baisse de la demande*).

Editions et inventaires patrimoniaux

Edition

- Nouvelle édition des Escapades du Goût - 10 recettes inédites. Les collectages et reportages ont été réalisés entre septembre et décembre 2021, l'écriture et l'édition se feront à la suite. Parution avril 2022.

Inventaires

- Poursuite du travail d'information des propriétaires sur la préservation du patrimoine : bâti traditionnel (*doc interne en 2006*), ponnes en terre cuite (*doc de 2005*), les arbres remarquables (*dépliant de mise en valeur en archive*), les sources, les mégalithes - doc sur Chante-Brault IV réalisée en 2021.
 - *Inventaire des arbres remarquables de la Vienne lancé par Vienne Nature en 2021.
 - *inventaire inédit des cloches anciennes du Loudunais et du mobilier religieux, notamment ceux qui sont classés MH - partenariat avec Th Allard, de la DRAC et service de l'inventaire.
- En 2021 - réalisation de l'inventaire complet des croix monolithiques en pierre du Loudunais - important patrimoine du sud loudunais - édition à préparer pour les communes en 2022 et sans doute exposition proposée aux élus en 2023.

Projets 2022

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220927-CC_2022_09_177b-DE
inventaire des collections et des sites.
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Travaux de restauration du dolmen Chante-Brault IV - septembre à décembre 2022.

- Organisation et animation des sondages archéologiques à Saint-Léger-de-Montbrillais août 2022.
- Participation aux Fêtes NéOdyssee de Tusson en mai 2022.
- Accueil de session de prospection géophysique autour des sites mégalithiques.

Odyssee blanche

- Mise en place de la signalisation routière pour 15 sources - décembre.
- Aménagement parking avec communes concernées : préparation des projets.
- Préparation des autres valorisations pour 2023 - textes et visuels panneaux, promotion touristique.

Circuits touristiques / sentiers aménagés

- Balisage des nouveaux sentiers pédestres cités plus hauts.
- Continuité de l'audit avec le service Tourisme sur l'état des visuels et des mobiliers en bois. Réflexion plus générale sur le devenir et la future mise en valeur des sentiers aménagés.

Améliorer le cadre de vie - renforcer la biodiversité

⇒ Odyssee Verte

- Création de nouveaux plants d'amandiers locaux. 15 000 plants créés depuis 2005.
- Don de centaines d'amandiers aux partenaires associatifs dont l'association régionale Prom'Haies et au CPIE de La Flèche - 72 (*échange de plants fruitiers*).
- Suivi des 15 sites plantés en 2021 dans le cadre du plan arbre 86.
- Préparation des nouveaux projets du plan Arbres - 12 sites pour 5 communes et 2 particuliers.
- Route du Vignoble - entretien de 100 amandiers plantés en 2021 et installation de 40 nouveaux sujets dans la commune de Saix avec les élus et viticulteurs locaux.

⇒ Conservatoires fruitiers

- Maintien de l'entretien de la vigne des Treilles de la Reine Blanche en biodynamie - technique qui donne toute satisfaction.
- Installation des 30 nouvelles variétés d'amandiers régionaux dans la collection de Bel Air :
 - Sessions de greffage
 - Caractérisation des variétés
 - Réalisation des premiers aménagements en vue d'une ouverture horizon 2023-2024 - installation et sculpture de l'arbre centenaire, réalisation de la cabane de Bel Air

Gestion forestière

- Coupes forestières dans les pinèdes - ventes professionnelles. Préparation des projets de plantation de la parcelle 8 après la coupe blanche.
- Point technique sur le matériel en particulier le broyeur et le tracteur, matériels en fin de vie - avec élu Bruno Lefebvre.

Edition et inventaires patrimoniaux

⇒ Éditions

- Ecriture, infographie (*service communication*) et impression de l'ouvrage Les Escapades du Goût. Promotion au travers de diverses animations : lancement,

⇒ Inventaires

- Intensification des inventaires des patrimoines de pays et compilation des données sur chaque commune du territoire : arbres remarquables, croix monolithiques, poteries vernissées, sarcophages antiques, cloches et mobiliers religieux.
- Travail qui doit servir la mission de transmission du patrimoine à l'attention des élus des communes - travail engagé dans le service et non finalisé (*archivage professionnel, numérisation et compilation des données, mise à disposition des communes*).

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE



Responsable aménagement et urbanisme :

1 agent à temps complet

Chef de projet « revitalisation » :

1 agent à temps complet depuis le 1^{er} septembre 2021

Service de la rénovation de l'habitat :

3 agent à temps complet, en mutualisation avec les EPCI Thouarsais et Airvaudais depuis le 1^{er} janvier 2021

Mission du service

La mission porte sur les domaines concourant à l'aménagement durable du territoire communautaire, avec :

- l'urbanisme et l'aménagement du territoire, avec les mobilités ;
- la transition écologique et énergétique, avec le plan climat énergie territorial ;
- l'habitat avec la revitalisation des centres et la gestion des lotissements communautaires.

Projets 2021

• Urbanisme

Planification, documents d'urbanisme et tenant lieu des communes

La loi prévoit au renouvellement de mandat le transfert de droit de la compétence « document d'urbanisme et tenant lieu » aux communautés de communes. Le délai d'avis des communes a été prolongé au 30 juin 2021. Une minorité de communes s'étant opposé à ce transfert, la Communauté de communes n'exerce pas cette compétence.

Néanmoins, au titre du code de l'urbanisme, la communauté de communes est une personne publique à associer aux documents d'urbanisme communaux. Elle est à associer à toutes réflexions (*carte communale, SPR, PLU*) que les communes souhaitent engager, le plus en amont.

Suivi et gestion vente terrain lotissements

La Communauté de communes gère 6 lotissements réalisés à son compte au bénéfice des communes. En 2021, 3 ventes ont eu lieu et deux lotissements ont été clôturés.

• Mobilité

Substitution à la Région de la compétence « autorité organisatrice de la mobilité »

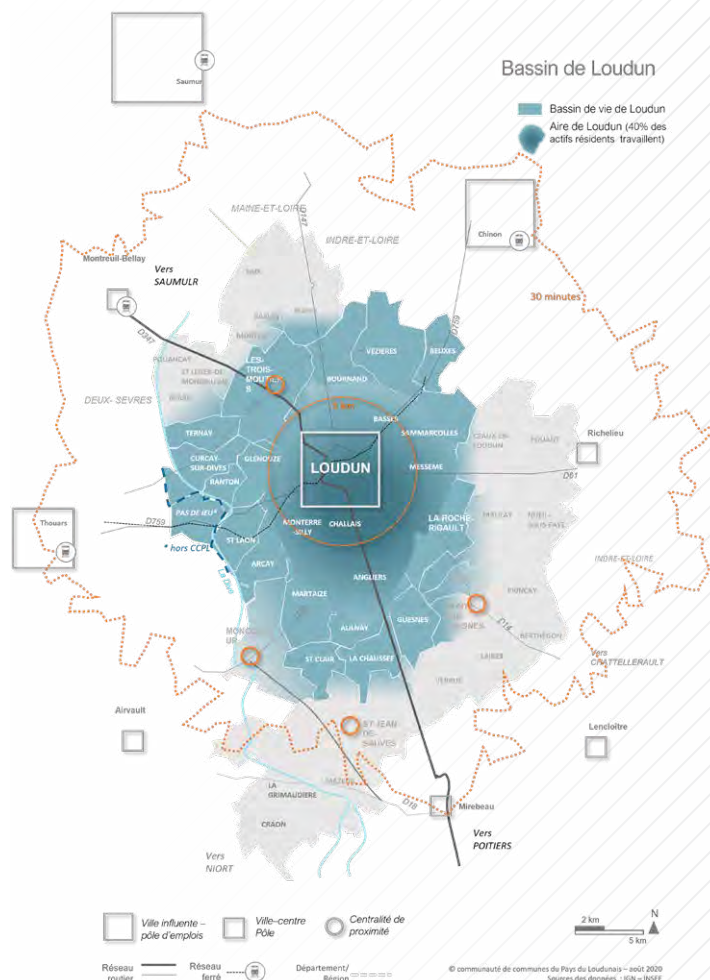
La mobilité est le 1^{er} levier pour accompagner la transition énergétique du territoire. Le conseil de communauté s'est prononcé en défaveur de la prise de compétence « autorité organisatrice de la mobilité ». Par défaut, la Région Nouvelle-Aquitaine mène la compétence par substitution, au local, depuis le 1^{er} juillet 2021.

La délibération pose néanmoins les attentes vers la Région et les acteurs pour une organisation de la mobilité adaptée aux besoins quotidiens des habitants ainsi qu'à leurs activités professionnelles :

Multiplier les solutions alternatives de mobilité sous le prisme des enjeux de la population, entre Loudun, Les Vignes de Trois-Moitiers, Monts-sur-Guesnes, Moncontour et Saint-Jean-de-Sauves, et les villages ;

Maintenir les lignes existantes et déployer davantage de solutions multimodales pour faciliter les liens vers les pôles d'emplois principaux et les villes riveraines des aires de Poitiers-Châtellerauld et de Thouars-Saumur-Chinon.

Ce travail a pu être réalisé grâce à un partenariat avec l'intercommunalité du Haut Poitou et avec le financement de l'ADEME.



• Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET)

Report de l'adoption et moratoire éolien

Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Loudunais a été validé par le conseil communautaire du 5 février 2020, et transmis à l'avis de l'Autorité environnementale, de l'Etat et de la Région. Le conseil communautaire du 16 décembre 2020 a décidé de prolonger la consultation publique en avril 2021. 193 observations ont été reçues dont 77% portant sur le sujet des énergies renouvelables.





Lors de la commission générale du 24 mars 2021, les élus du territoire ont pu mesurer le rôle réel du PCAET incompétent pour limiter l'implantation d'installations d'énergies renouvelables ; ce sujet relevant des documents d'urbanisme et de l'autorisation du droit des sols. Réunis en conseil communautaire le 27 mai 2021, les élus ont pris position pour un moratoire au développement des installations d'énergie éolienne sur le territoire communautaire.

L'adoption du PCAET a été reportée afin de décliner un mix-énergétique sans recours aux énergies éoliennes. Un comité de pilotage de 5 élus a été désigné par le Bureau afin de suivre les travaux de cette reprise.

• **Aménagements et actions structurantes**

Sentier d'interprétation de l'espace naturel sensible - forêt de Scévollas

La Communauté de communes a transféré au Département la gestion du site de Beaumont reconnu pour la qualité de sa zone humide et sa forêt alluviale. Les travaux d'aménagement du site en vue de sa valorisation environnementale et son ouverture aux publics ont été réalisés en 2021 : 900 mètres de chemin PMR, panneaux pédagogiques, animations nature. Le financement et la gestion sont assumés par le Département de la Vienne.

Revitalisation du centre de Loudun

La Communauté de communes et la commune de Loudun mènent le projet de revitalisation du centre de Loudun. Le projet est lauréat de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Etat. Les conventions avec chacun ont été signées en septembre 2021. Les recrutements des assistances au projet ont été menés : Le chef de projet, dont le poste est subventionné à 80% a pris son poste en septembre 2021. Et le bureau d'études Villes Vivantes a été retenu pour accompagner la préparation de l'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Loudun.

Le 3 décembre, le comité de suivi du projet a validé les priorités du plan-guide (ci-dessous).

Les financements sont issus de la Région avec le dispositif « Centre-Bourg », de l'Etat-ANAH et de la Banque des Territoires avec le dispositif « Petites villes de demain »

• **Habitat**

Conseil et informations pour la rénovation

La rénovation du bâti est le second axe bénéfique pour accompagner la transition énergétique du territoire.

Les habitants, occupants ou bailleurs, peuvent obtenir un conseil neutre, objectif et éclairé sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre, jusqu'à un accompagnement du dossier, voire davantage si besoin.

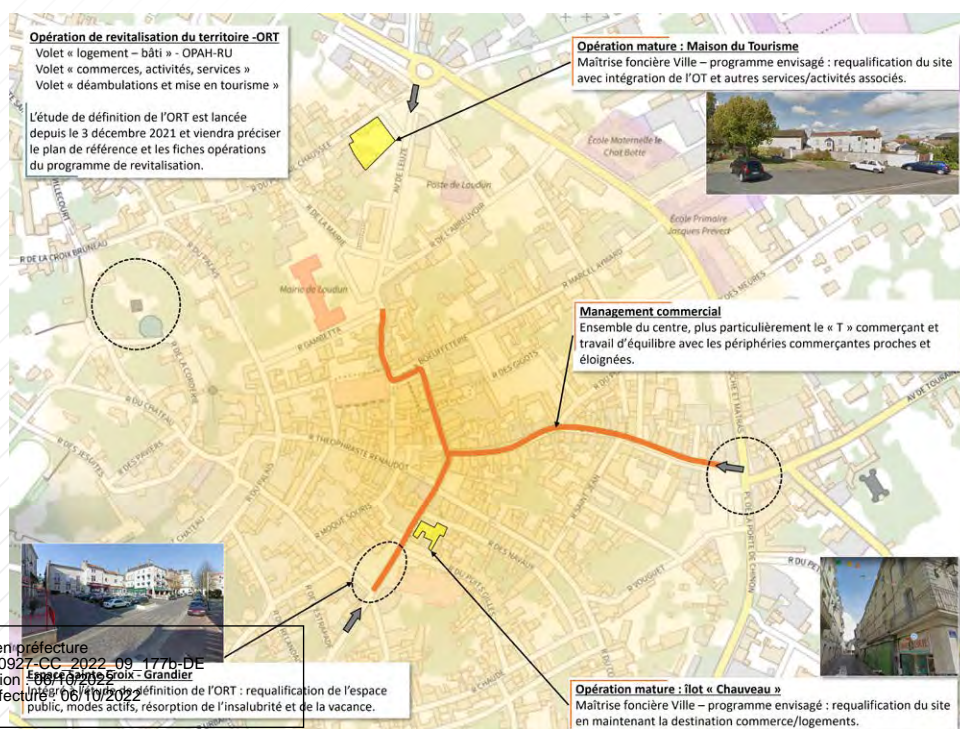
Fin 2021, près de 300 ménages en avaient bénéficié. Pour se faire connaître, le service a réalisé plusieurs animations sur le territoire : rénov'tour, balades thermographiques, animation lors de forum et foire.

Labellisé par l'Etat, ce service est réalisé en mutualisation avec les intercommunalités du Thouarsais et de l'Airvaudais ; et il est soutenu financièrement par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Perspectives 2022

L'objectif du service pour l'année 2021 est de poursuivre la dynamique engagée en 2020 pour poursuivre l'aménagement durable de l'espace communautaire :

- appropriation collective des enjeux de sobriété foncière et énergétique – et réflexion sur l'engagement d'un Schéma de Cohérence Territoriale ;
- adoption du PCAET – avec un mix-énergie sans éolien ;
- veille sur la mise en œuvre des mobilités en lien avec la Région et les intercommunalités riveraines ;
- signature de l'opération de revitalisation du centre de Loudun – co-pilage avec la ville de Loudun – et engagement d'une opération d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain ;
- confortement du service public de la rénovation performante des logements.



AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

La Communauté de communes du Pays Loudunais s'est engagée en mars 2016 avec le Conseil Départemental de la Vienne, puis en mars 2018 avec Vienne Numérique dans la démarche du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique. Elle contribue à hauteur de 1,1 million d'euros pour le financement de 19 opérations de Montée en Débit (MED) sur le territoire et le déploiement de la fibre optique (FTTH/FTTE) pour les communes de **Loudun** et **Chalais** et des sites dits prioritaires dans les domaines de la santé, l'éducation et l'activité économique.

2 opérations de MED supplémentaires hors SDTAN sont financées par la Communauté de communes et les communes de **La Chaussée**, **Saint-Jean-de-Sauves** et **La Roche-Rigault** dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental de la Vienne.

• Montées en débit

En 2021, la dernière des 21 opérations de montée en débit prévues sur le territoire a été finalisée :

- Ouzilly-Vignolles (15/06/2021)

Liste des 21 opérations de montée en débit réalisées sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Loudunais depuis 2016.

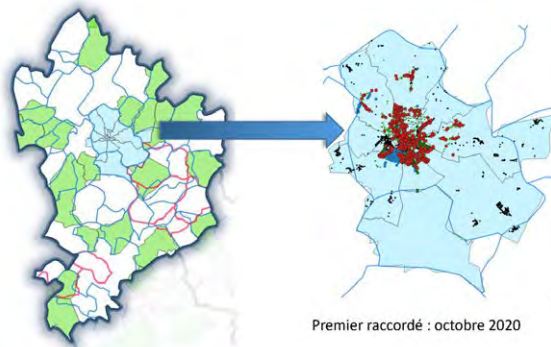


Commune	Date d'ouverture commerciale	Commune	Date d'ouverture commerciale
Arçay	20/08/2019	Mouterre-Silly	29/08/2019
Basses	28/08/2019	Nueil-sous-Faye	04/09/2019
Berthegeon	07/10/2020	Ouzilly-Vignolles	15/06/2021
Beuxes	21/12/2016	Ranton	29/07/2020
Ceaux-en-Loudun	19/09/2018	Roiffé	28/08/2018
Craon	22/08/2018	Roiffé (Jaumain)	18/09/2018
Curçay-sur-Dive	28/07/2020	Saint-Clair	09/10/2020
La Chaussée	06/11/2020	Sammarçolles	12/09/2019
La Grimaudière	22/08/2018	Ternay	29/08/2018
La Roche-Rigault	29/08/2019	Verrue	08/10/2019
Messemé	08/12/2020		

• Déploiement de la fibre optique

Malgré les retards engendrés par la crise sanitaire, les premiers clients du Réseau d'Initiative Publique en fibre optique de Loudun-Chalais ont été raccordés dès octobre 2020.

Fin décembre 2021, sur les 4272 locaux raccordables (dont 3882 sur la commune de Loudun), 2656 locaux étaient commercialisables c'est-à-dire éligibles aux offres commerciales en fibre optique proposées par les opérateurs. 572 étaient raccordés soit 21% du total (149 FREE, 323 ORANGE).



Premier raccordé : octobre 2020

Source : Conseil Départemental de la Vienne – Direction de l'Aménagement du territoire et du développement durable

• Raccordement des points de priorité

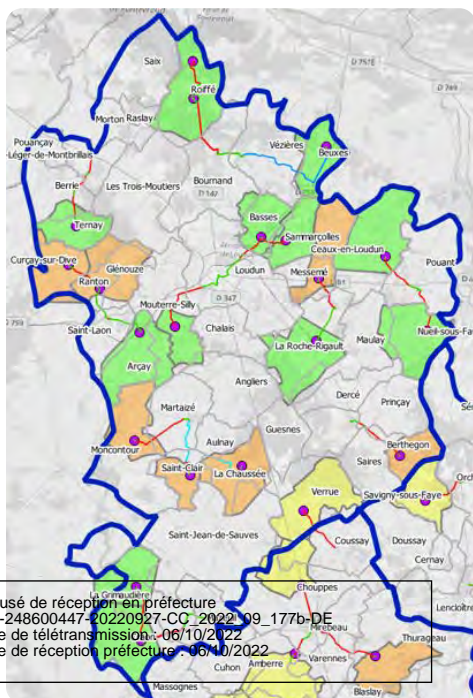
À l'exception du Collège Isaac de Razilly (Saint-Jean-de-Sauves), tous les sites suivants définis comme points de priorité dans les secteurs de la santé, l'éducation et l'activité économique dans la convention de financement des opérations du SDTAN étaient raccordables à la fibre optique fin 2021 :

- Collège Joachim du Bellay (Loudun)
- Maison de la Solidarité (Loudun)
- Service des routes - Subdivision de Loudun (Loudun)
- Viennopôle – ZI Nord (Loudun)
- Collège Chavagnes Saint Joseph (Loudun)
- Centre hospitalier Renaudot (Loudun)
- Lycée Guy Chauvet (Loudun)
- Lycée professionnel Marc Godrie (Loudun)
- Lycée technique privé rural La Perrière (La Roche-Rigault)

• Raccordement à la fibre optique de bâtiments communautaires

Suite à la signature avec Vienne Numérique en novembre 2020 de conventions d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, les bâtiments communautaires suivants ont été équipés dès novembre 2021 de points de branchements optiques intérieurs pour le raccordement de leurs locataires respectifs :

- Téléport 6 – 2 rue de la Fontaine d'Adam
- Centre d'accueil des entreprises – 9 avenue de Ouagadougou
- Ateliers relais – 11 avenue de Ouagadougou



Source : Conseil Départemental de la Vienne – Direction de l'Aménagement du territoire et du développement durable

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220927-CC-2022-09-177b-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception en préfecture : 06/10/2022

Perspectives 2022

- Fin du déploiement du Réseau d'Initiative Publique en fibre optique de Loudun-Chalais



Communauté de communes du Pays Loudunais

2 Rue de la Fontaine d'Adam - BP 30004
86201 LOUDUN Cedex

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220927-CC_2022_09_177b-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Tél: 05 49 22 54 02 - Fax: 05 49 22 99 77

contact@pays-loudunais.fr

www.pays-loudunais.fr